



Importation de véhicules

**Les concessionnaires économiques dans le désarroi et le flou total** p.3

Quotidien d'information indépendant - N° 7150 - Jeudi 2 septembre 2021 - Prix : 10 DA

# RENOUVELLEMENT DES APC ET APW

## Prochaine étape du processus démocratique



© Photo : D.R.

Après l'adoption par référendum du 1<sup>er</sup> novembre 2020, de la révision constitutionnelle, puis les élections législatives anticipées, le 12 juin dernier, pour le renouvellement de l'Assemblée populaire nationale (APN), suivies par la formation du nouveau Gouvernement, c'est maintenant au tour des élections locales destinées à élire de nouvelles Assemblées populaires communales et de wilayas (APC et APW).

En effet, le Président Abdelmadjid Tebboune vient de convoquer par décret présidentiel le corps électoral pour les élections locales anticipées, prévues le 27 novembre prochain.

p.2

## LOI SUR L'AUDIOVISUEL

### La promotion de l'Algérie

p.2

L'ALGÉRIE SE SÉPARE DÉFINITIVEMENT DU GROUPE FRANÇAIS SUEZ



La SEAAL devient 100% algérienne

p.4



ELIMINATOIRES DU MONDIAL-2022  
**Les champions d'Afrique débutent par le Djibouti**

p.16

## NOUVEAU STADE D'ORAN

Taux d'avancement des travaux estimé à 96%

Les travaux de réalisation du stade olympique d'Oran de 40.000 spectateurs ont atteint un taux physique estimé à 96% en attendant de parachever quelques prestations avant sa réception finale, a-t-on appris hier mercredi de la Direction locale des équipements publics (DEP). Le stade, relevant d'un complexe composé d'autres infrastructures sportives en cours de réalisation, a déjà fait l'objet d'un essai technique à l'occasion de la rencontre amicale ayant opposé la sélection algérienne des joueurs locaux face à la sélection première du Libéria (5-1) le 17 juin passé.

## ALGER

Aucune victime dans l'incendie d'un dépôt d'usine à Tessala El-Merdja

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de mardi à mercredi dans un dépôt de matières premières d'une chocolaterie à Tessala El-Merdja dans la daïra de Birtouta (Alger) sans faire de victimes, a-t-on appris auprès des services de la direction de wilaya de la Protection civile. Cet incendie s'est déclaré dans un dépôt de matières premières d'une chocolaterie dans la zone d'activités de Sidi Abad à Tessala El-Merdja dans la daïra de Birtouta (Alger) sans faire de victimes, a indiqué à l'APS le lieutenant Khaled Benkhalfallah, chargé de la communication à la Direction de la Protection civile de la wilaya d'Alger.

## SNTF

Reprise du trafic des trains-voyageurs le week-end

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé hier la reprise du trafic des trains-voyageurs le week-end, en application de la décision du Premier ministre portant levée de la suspension des activités de transport les vendredis et samedis. La reprise du trafic des trains-voyageurs les vendredis et samedis aura lieu «conformément aux plages horaires habituelles», précise la SNTF dans son communiqué. Ainsi, la SNTF appelle ses usagers à s'enquérir du planning des dessertes sur l'application de la société disponible sur Playstore ou sur son site officiel.

Renouvellement des APC et APW

# Prochaine étape du processus démocratique

Après l'adoption par référendum du 1<sup>er</sup> novembre 2020, de la révision constitutionnelle, puis les élections législatives anticipées, le 12 juin dernier, pour le renouvellement de l'Assemblée populaire nationale (APN), suivies par la formation du nouveau Gouvernement, c'est maintenant au tour des élections locales destinées à élire de nouvelles Assemblées populaires communales et de wilayas (APC et APW).

En effet, le Président Abdelmadjid Tebboune vient de convoquer par décret présidentiel le corps électoral pour les élections locales anticipées, prévues le 27 novembre prochain. Il aura ainsi tenu ses engagements dans le parachèvement de la mise en place des institutions de l'Etat. Le décret présidentiel prévoit également la révision exceptionnelle des listes électorales durant la période allant du 5 au 15 septembre 2021. Les différentes actions de renouvellement des institutions de l'Etat s'inscrivent dans le cadre d'un processus de profondes réformes lancées par le Président Tebboune, depuis son élection à la tête de la magistrature suprême du pays le 12 décembre 2019. Le prochain scrutin constitue un nouveau jalon, en fait le dernier, dans le processus de changement et d'édification d'une Algérie démocratique encore plus proche du citoyen qu'avant. Il reste aux partis politiques et aux indépendants issus de la société civile à se préparer activement à cette échéance qui devra consacrer la volonté du citoyen à participer à la gestion locale.

Partis politiques et indépendants devront vite se préparer pour cet événement qui sera marqué par une concurrence libre et loyale loin de toute influence et interaction des puissances de l'argent pour permettre au peuple d'exercer sa souveraineté, en toute transparence. Les élections locales du 27 novembre prochain sont appelées à confirmer la tendance qui devrait être irréversible, de rupture avec l'influence de l'argent sur les processus électoraux et de moralisation de l'action politique. Elles doivent fournir une opportunité aux Algériens pour montrer leur attachement à



■ Ces élections doivent fournir une opportunité aux Algériens pour montrer leur attachement à l'unité nationale en s'éloignant des comportements à base régionaliste qui ont marqué les scrutins précédents. (Photo: DR)

l'unité nationale en s'éloignant des comportements à base régionaliste qui ont marqué les scrutins précédents par des boycotts imposés aux électeurs. C'est l'occasion pour les Algériens, d'intervenir efficacement afin de

«corriger les défaillances» relevées dans les assemblées locales au cours des dernières années et imposer les conditions qui faciliteront le rétablissement de la confiance entre les citoyens et leurs représentants. Le renou-

vellement des APC et APW le 27 novembre prochain permettra de faire intervenir de nouveaux acteurs sociaux, localement et au plus près du citoyen, pour trouver les solutions les plus efficaces aux problèmes quotidiens vécus par les Algériens, notamment dans le fonctionnement des services publics de base.

Les épisodes vécus depuis quelques mois en matière de santé, avec l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), les perturbations dans l'approvisionnement en eau potable, les incendies criminels de forêts, et autres, ont montré le rôle que peuvent jouer les Assemblées populaires locales, dans l'organisation de la riposte et dans les actions de mobilisation et de solidarité animées par le mouvement associatif pour faire face aux situations de crise et aux catastrophes naturelles (inondations, feux de forêts, intempéries...) en appui aux efforts des institutions de l'Etat, en particulier l'institution militaire. Le renouvellement des APC et des APW s'inscrit dans une démarche de développement national qui intègre la dimension locale dans le but d'aller vers la satisfaction des innombrables besoins sociaux des Algériens en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de transports publics, de pouvoir d'achat, de culture, de loisirs, d'amélioration des conditions de la vie quotidienne (tranquillité, quiétude, hygiène, salubrité...).

L'expérience algérienne dans le développement des zones d'ombre et la prise en charge des préoccupations de leurs habitants, des efforts déployés par les pouvoirs publics pour prendre en charge les préoccupations des habitants de la zone d'ombre. Par ailleurs, l'adoption

## Loi sur l'audiovisuel La promotion de l'Algérie

Contribuer à la promotion de l'image et de la voix de l'Algérie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, c'est dans cet esprit qu'est élaboré le Projet de loi sur l'audiovisuel. Le ministre de la Communication, Ammar Belhimer, a expliqué, dans un entretien à l'APS, en quelque sorte, l'exposé des motifs de ce texte qui vise globalement à créer un climat régulé et incitatif pour les activités audiovisuelles publiques et privées. Il a relevé l'importance de trouver des mécanismes juridiques permettant à l'Etat de s'acquitter de toutes ses missions en matière de régulation et d'organisation du secteur.

«La mise en œuvre de la loi requiert une actualisation régulière et son respect par les professionnels et les investisseurs en s'appuyant aux valeurs citoyennes et à l'auto-responsabilité qui constituent des garanties majeures pour le développement du champ médiatique et pour en faire un instrument efficace en vue de consolider les constantes de la nation et contrer les attaques systématiques qu'elles subissaient, notamment via internet», a soutenu le ministre. «Aux fins de combler les lacunes juridiques et remédier aux situations anarchiques enregistrées, a été institué l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), un organisme doté de la personne morale jouissant de l'autonomie financière et dont les prérogatives incluent la régulation, le contrôle, la consultation et le règlement des litiges», a ajouté M. Belhimer. A ce propos, il a fait savoir que les dispositions du projet de loi visaient à conférer la transparence et la légitimité nécessaires aux activités audiovisuelles, par l'adoption notamment de cahiers de charges sous forme d'accords encadrés par la loi qui obligent les chaînes aussi bien publiques que privées à se conformer à la loi et à respecter l'éthique et la déontologie.

Les établissements s'engagent ainsi à éviter le monopole à travers le respect par chaque actionnaire de la condition de ne détenir, au maximum, que 33 % des parts, tout en assurant le droit de préemption au profit de l'Etat. Il s'agit également de définir, avec précision et transparence, les sources de financement, de prévenir toute source de financement ambiguë ou suspecte, et de préciser la nature de la chaîne, son identité, ses objectifs et le contenu de ses programmes. Il s'agit de règles visant à organiser et rationaliser les dépenses et à suivre le processus des opérations financières et fiscales liées à l'activité audiovisuelle, mais aussi de faire face aux pratiques illégales telle la création de lobbys soumis à l'argent et à d'autres dépassement graves comme le marchandage, le chantage et l'atteinte à la vie privée.

L. A.

## REPÈRE

MDN

### Arrestation d'un terroriste et destruction d'un atelier de fabrication d'explosifs

Un dangereux terroriste a été capturé le 15 août dernier au niveau de Djebel Messaada à El Milia dans la wilaya de Jijel par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), qui a saisi également 3 fusils de chasse et détruit un atelier de fabrication d'explosifs contenant 13 bombes de confection artisanale, indique un bilan opérationnel de l'ANP publié mercredi par le ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et dans la poursuite de l'opération de fouille et de ratissage engagé par un détachement de l'ANP, le 25 août 2021 au niveau de Djebel Messaada à El Milia, wilaya de Jijel, ayant permis de capturer un dangereux terroriste et de récupérer des armes à feu, l'exploitation dudit criminel s'est soldée par la saisie de 3 fusils de chasse et la destruction d'un atelier de fabrication d'explosifs contenant 13 bombes de confection artisanale», précise le bilan. Selon la même source, «cinq narcotrafiquants ont été arrêtés au niveau des territoires des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Régions militaires» par des détachements combinés de l'ANP et les différents services de sécurité qui ont saisi, aussi, durant la période allant du 25 au 31 août, 11 quintaux et 51 kilogrammes de kif traité que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc». Le bilan fait état également de l'arrestation de 26 autres narcotrafiquants et la saisie de 120 kilogrammes de kif traité, ainsi que 54.989 comprimés psychotropes dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et dans la dynamique des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays.

lundi 30 août 2021 par le Conseil des ministres d'un projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions du code communal afin de les harmoniser avec le nouveau régime électoral, notamment dans ses aspects liés au président de l'Assemblée populaire communale et ses adjoints, entre dans le cadre des réformes visant les changements qui doivent être opérés au niveau des Assemblées élues.

Lakhdar A.

Voir sur Internet [www.lnr.dz.com](http://www.lnr.dz.com)



Production en Algérie, de vaccins anti-Covid, «Sinovac», chinois, et «Sputnik V»

## Coopération de production de vaccins et de biotechnologies

**Le ministère de l'Industrie pharmaceutique a encouragé la création de pôles de production de tout type de vaccins à l'échelle africaine et a réitéré la disponibilité de l'Algérie, en tant que plate-forme de production de vaccins à initier une coopération scientifique avec les Etats membres en matière de production de vaccins anti-Covid et de biotechnologies.**

C'était lors d'une réunion virtuelle, organisée par le PAVM «partenariat pour la fabrication des vaccins» du Centre Africain de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC Afrique), portant sur la production des vaccins en Afrique, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Une réunion au cours de laquelle, Mme Hadia Beghoura, chargée d'Etude et de Synthèse et Mme Maïssa Mouffok, directrice de la Réglementation, du Contentieux et de la Coopération, représentantes du ministère de l'Industrie pharmaceutique, ont présenté les projets de production des vac-



■ Fin juillet dernier, une délégation d'experts chinois s'était rendue à Constantine pour inspecter les équipements et les matériels destinés à la production du vaccin anti-Covid «Sinovac». (Photo : D.R)

cins anti-Covid, à savoir le projet de production du vaccin chinois Coronavac de l'entreprise Sinovac et le projet de production du vaccin russe Sputnik V des laboratoires Biocad, a précisé la même source.

Fin juillet dernier, une délégation d'experts chinois s'était rendue en Algérie, à Constantine, plus exactement, pour inspecter les équipements et les matériels destinés à la production du vaccin anti-Covid «Sinovac», au niveau de l'unité du Groupe public pharmaceutique Saidal dans le cadre d'une coopération entre le Groupe Saidal et la société pharmaceutique chinoise Sinovac pour la production du vaccin anti-Covid-19. Devant renforcer les efforts

consentis par le ministère de l'Industrie pharmaceutique pour assurer la production et la disponibilité de ce vaccin. «Ce partenariat permettra au Groupe Saidal d'acquiescer les savoir-faire, les compétences et la maîtrise des technologies innovantes susceptibles de concourir à la souveraineté sanitaire de l'Etat».

«Cette visite d'inspection, avait indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique, se veut une étape très importante dans le planning de production du vaccin chinois en Algérie.

Précisant que la délégation procédera à des expertises techniques au niveau de l'unité de production qui relève du Groupe Saidal,

dès la fin de la période de confinement sanitaire.

Lors de la réunion périodique du Conseil des ministres, du mois d'août dernier, le Président Abdelmadjid Tebboune, a ordonné l'entrée en service de l'usine de production locale du vaccin sino-algérien septembre courant avec une capacité de deux millions de doses/mois. «Le chef de l'Etat a donné des instructions, dans le secteur de la Santé, pour la programmation de l'entrée en service de l'usine de production locale du vaccin sino-algérien, septembre courant, avec une capacité de deux millions de doses/mois», a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Rabah M.

### BRÈVE

#### Diplomatie

#### L'Italie et l'Algérie partagent «la même position» sur la crise libyenne

L'Italie et l'Algérie partagent «la même position» sur la crise libyenne notamment en ce qui concerne le départ des mercenaires et la non-ingérence étrangère dans les affaires internes, a déclaré l'ambassadeur d'Italie à Alger, Giovanni Pugliese, reçu mardi au siège du quotidien l'Expression.

Saluant le rôle «positif» de l'Algérie dans le règlement de la crise libyenne, l'ambassadeur d'Italie a déclaré que son pays «accorde une grande importance à ce qui sortira» de la réunion des pays voisins de la Libye qui a pris fin mardi à Alger après deux jours de travaux.

«Sur le dossier libyen, nous partageons avec l'Algérie les mêmes positions, notamment en ce qui concerne le départ des mercenaires et la non-ingérence étrangère dans les affaires internes ainsi que le règlement de la crise libyenne», a réaffirmé Giovanni Pugliese.

Pour rappel, les travaux de la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye ont débuté lundi passé, à Alger, avec pour objectif d'aider les Libyens à parachever le processus de réconciliation nationale à travers, notamment la tenue, dans les délais, des élections générales prévues le 24 décembre 2021.

Agence

#### Les premiers agréments pour l'importation de véhicules neufs devaient être attribués depuis fin juin

#### Les concessionnaires et autres opérateurs économiques du secteur dans le désarroi et le flou total

Les concessionnaires de véhicules neufs, en attente, depuis fin juin dernier, de l'attribution des agréments pour l'importation de véhicules neufs suivant le décret exécutif n° 20-227 du 19 août 2020, sont dans le désarroi et le flou total. Un nouveau cahier des charges, a rapporté, hier mercredi, le quotidien Le Soir d'Algérie, a été élaboré par le ministère de l'Industrie. «Le nouveau ministre de l'Industrie a préparé un texte qui sera soumis aux départements ministériels concernés pour enrichissement et examen dans le fond et dans la forme», a révélé la même source.

Un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n° 20-227 datant du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, a poursuivi le même média, a été élaboré par le ministère de l'Industrie. Précisant que cette énième révision du cahier des charges porterait sur trois axes, à savoir la mise en conformité de ce texte avec les dispositions de la loi de Finances complémentaire 2021, le service après-vente et la question des quotas. «Dans le cadre de l'application du décret exécutif 21-175, modifiant et

complétant le décret exécutif n° 20-227 relatif à l'exercice de l'activité des concessionnaires de véhicules neufs, le ministère de l'Industrie est destinataire de 26 dossiers de demande d'autorisation déposés au niveau du Secrétariat technique de la Commission chargée de l'étude des dossiers concernant l'exercice de cette activité», avait indiqué le 24 juin dernier, le ministère de l'Industrie dans un communiqué. Quatre jours plus tard, soit le 28 juin, le responsable du secrétariat technique des deux comités chargés de la construction automobile et des concessionnaires de véhicules neufs au niveau du ministère de l'Industrie, Mohamed Djebili, avait révélé qu'au 28 du même mois, 30 dossiers de demande d'agrément pour exercer l'activité de concessionnaire de véhicules neufs ont été réceptionnés.

Dont, avait-il indiqué, 11 dossiers pour l'importation de véhicules touristiques et utilitaires, 10 dossiers déposés par des candidats intéressés par l'activité de concessionnaires de véhicules de travaux publics, de levage et de manutention et 9 dossiers pour des agréments de concessionnaires motocycles.

«Après une série de rebondissements et des mois d'attente, aucun nouvel agrément n'a été délivré dans le cadre du nouveau cahier des charges», révèle le quotidien El Watan dans son édition d'hier mercredi.

En mai dernier, le décret exécutif et le cahier des charges fixant les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques neufs a été publié au Journal officiel n° 34 daté du 9 mai. L'article 11 dudit décret stipule que la demande d'obtention de l'agrément est déposée contre la délivrance d'un récépissé de dépôt, auprès du secrétariat technique. «Les premiers agréments devaient être accordés fin juin dernier», avait déclaré le 23 juin dernier, Mohamed Djebili.

Rappelons que le 11 août dernier, le géant allemand de la construction automobile Volkswagen a officiellement notifié au groupe privé algérien Sovac, représentant de la marque allemande en Algérie, la rupture de toute relation commerciale. Et que le groupe sud-coréen Hyundai vient de quitter l'Algérie, en dénonçant l'instabilité qui domine dans le pays.

Rabah M.

### Vie partisane

#### RND

#### Les prochaines élections locales, nouvelle étape vers le parachèvement de l'édification institutionnelle

Le Rassemblement national démocratique (RND) a estimé que les prochaines élections locales marqueront «une nouvelle étape vers le parachèvement de l'édification institutionnelle et la consécration de la représentation populaire dans les assemblées élues communales et de wilaya», a indiqué, hier, un communiqué du parti.

Réuni mardi, sous la conduite du président du parti, Tayeb Zitouni, en prévision des élections locales du 27 novembre, le Bureau national du RND a affirmé «la participation du parti à l'opération politique qui marquera une nouvelle étape vers le parachèvement de l'édification institutionnelle et la consécration de la représentation populaire dans les assemblées élues communales et de wilaya», soulignant que le parti «est disposé à contribuer à toute démarche visant à moraliser l'action politique, resserrer les rangs, renforcer l'unité nationale et protéger le tissu social de la nation algérienne».

Le Bureau national a, par ailleurs, salué la décision prise par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dimanche en Conseil des ministres, et relative à la dépenalisation de l'acte de gestion, précisant qu'«elle permettra d'améliorer le climat d'investissement et de relancer le développement local». Cette décision traduit «la volonté politique de réaliser la relance économique escomptée à travers la levée de toutes les restrictions entravant l'économie nationale et le développement durable», a ajouté le parti.

Pour une rentrée sociale et économique réussie, le Bureau national du RND a appelé le Gouvernement à «consentir davantage d'efforts pour répondre aux préoccupations des citoyens et à ouvrir des canaux de dialogue avec tous les partenaires».

Après avoir salué le traitement réservé par les autorités sécuritaires et judiciaires aux affaires d'atteinte à la sécurité publique, de complot contre l'Etat et d'incitation à la fitna impliquant des individus en fuite à l'étranger, le parti a appelé les Algériens à davantage de cohésion sociale et de vigilance pour contrecarrer les complots ourdis contre le pays et la nation. Le Bureau national du RND a également loué les efforts de l'Armée nationale populaire (ANP) et de tous les services de sécurité dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité et la sécurisation et la protection des frontières.

Le parti s'est en outre félicité de la dynamique diplomatique algérienne pour le règlement des crises régionales et en faveur des causes des peuples opprimés en lutte pour leur indépendance, notamment les causes palestinienne et sahraouie.

Agence



## L'Algérie se sépare définitivement du groupe français Suez La SEAAL devient 100% algérienne

«Le contrat de management pour la performance des services publics de l'eau et de l'assainissement entre SEAAL et Groupe Suez, a officiellement pris fin le 31 août 2021 après trois renouvellements successifs depuis la signature du premier contrat en 2006, soit 15 années de partenariat, a annoncé, avant-hier, à Alger la SEAAL.

Quinze années après l'arrivée de ce groupe en Algérie, la Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAAL) reprend seule la gestion de l'eau dans la wilaya d'Alger et de Tipasa.

Après des mois d'hésitations et d'interrogations sur le départ effectif du groupe Suez de l'Algérie, les pouvoirs publics mettent fin aux doutes et confirment la rupture définitive du partenariat avec ce groupe et confient la gestion de l'eau dans ces deux wilayas aux compétences algériennes.

Ce départ marque la fin d'une époque et le début d'une autre pour la compétence algérienne qui devra, désormais, faire face seule au défi de la crise hydrique. Le nouveau staff dirigeant de la SEAAL a été présenté, à la même occasion.

Une cérémonie a été organisée au siège de la SEAAL pour officialiser les passations de consignes entre «le désormais ex-directeur général, Yves Fagherazi, du Groupe Suez et le directeur général, Lyes Mihoubi, en présence de la nouvelle équipe dirigeante algériennisée», a indiqué le même communiqué.

En prévision de ce départ imminent du groupe français Suez, le conseil d'administration de la SEAAL a installé la nouvelle équipe dirigeante 100% algérienne avec «à sa tête Lyes Mihoubi, qui a mis l'accent, lors de son allocution, sur «l'importance



■ Il est temps, à présent, de faire confiance aux compétences algériennes qualifiées pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement au niveau des wilayas d'Alger et Tipasa. (Photo : DR)

de cette étape dans la vie de l'entreprise», estimant qu'elle «représente une étape décisive et cruciale pour la SEAAL».

«Il sera appuyé dans sa nouvelle mission par M. Amine Hamadene nommé au poste de directeur général adjoint, chargé des services publics de l'eau et de l'assainissement» a ajouté la même source. Gérer la crise de l'eau que connaissent les deux wilayas d'Alger et de Tipasa est un défi de taille et complexe pour les compétences de l'équipe dirigeante algérienne.

C'est une occasion pour mettre à l'œuvre les cadres algériens et tirer meilleur profit de leur compétence et savoir-faire dans le domaine.

Le groupe français Suez a perdu son pari en Algérie et son départ a déjà été envisagé depuis des mois par les pouvoirs publics qui ont pointé du doigt «la gestion calamiteuse de l'eau à Alger et à Tipasa».

Conscient de la responsabilité qui lui incombe, le premier responsable de la SEAAL, fraîchement installé, a assuré que «l'équipe de la société mesure

toute l'importance de la mission dont elle est investie et s'engage à tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de la confiance placée en elle par la tutelle.

Nous sommes totalement mobilisés pour atteindre les objectifs qui nous sont assignés», a-t-il déclaré, affirmant qu'«il est temps, à présent, de faire confiance aux compétences algériennes qualifiées pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement au niveau des wilayas d'Alger et Tipasa.

Depuis une année déjà, nous nous préparons à cette étape et c'est notre équipe avec le soutien et l'appui du Conseil d'administration qui a eu à gérer la crise hydrique».

En effet, cette crise de l'eau qui s'est installée dans la durée a incité le nouveau staff dirigeant actuel de réfléchir en amont à toutes les solutions possibles pour gérer le manque d'eau.

Intervenant dans cette optique, M. Hamadene, chargé du service public de l'eau et de l'assainissement, et de l'élaboration du programme de distribution durant cette crise hydrique, a assuré que

«cela fait près d'une année que nous étudions la situation et nous nous préparons à tous les scénarios possibles pour la gestion de la problématique de la baisse de pluviométrie ayant mené à une baisse du niveau des eaux de surfaces», expliquant «la baisse de la pluviométrie enregistrée durant les trois dernières années a provoqué un déficit dans la quantité d'eau superficielle stockée dans les barrages causant une perte du volume de production de près de moitié passant de 1,3 million m<sup>3</sup>/jour à 750.000 m<sup>3</sup>/jour».

La SEAAL se chargera désormais de la gestion optimale de l'eau dans les deux wilayas (Alger et Tipasa) et sera soutenue par les micro-entreprises déjà disposées à contribuer à mettre un terme à cette crise, sans aucune interférence d'un partenaire étranger. La mauvaise gestion de l'eau dans ces deux régions par le groupe français a incité les autorités à mettre fin définitivement au contrat de partenariat, avant-hier et à son monopole.

Samira Takharboucht

### AFRIQUE

#### Algérie-UA Tenue vendredi de la 3<sup>e</sup> session du Comité technique du commerce, l'industrie et les mines



La 3<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les mines de l'Union africaine (UA), se tiendra vendredi, avec la participation de ministres de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab, en compagnie des ministres du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig et le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a indiqué mercredi un communiqué du ministère de l'Energie. «Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, prendra part en compagnie de MM. Kamel Rezig ministre du Commerce et de la Promotion des Exportations et Ahmed Zeghdar ministre de l'Industrie, vendredi 3 septembre 2021, au siège du ministère de l'Energie et des Mines, aux travaux de la réunion ministérielle de la 3<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les mines, qui se tiendra par visioconférence», a précisé la même source.

Organisée par l'Union africaine, du 31 août au 3 septembre 2021, cette rencontre s'intitule «Approfondir l'intégration économique grâce à des chaînes de valeur de produits interconnectés et compétitifs basés sur des produits de base locaux».

A l'issue de cette réunion, les ministres adopteront le projet de Déclaration ministérielle de cette 3<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le Commerce, l'Industrie et les Mines, a ajouté le communiqué.

Agence

### Projections de croissance

## Sonatrach vise entre «30 à 33 milliards de dollars de recette pour 2021»

«Pour l'année 2021, nous tablons sur une recette de 30 à 33 milliards de dollars, en fonction de l'évolution du marché pétrolier», a déclaré, avant-hier, le Président-directeur général (P-dg) du groupe national des hydrocarbures Sonatrach, Toufik Hakkar en marge d'une visite de travail à la raffinerie d'Arzew (Est d'Oran).

Après une année 2020 très difficile pour le secteur des hydrocarbures en raison de la crise sanitaire qui a causé la baisse de la production pétrolière de plus de 30% et le ralentissement des échanges commerciaux, le groupe pétrolier public se remet en position et tente de rattraper ses pertes.

«Le groupe a atteint l'équivalent des revenus de l'année 2020 en moins de 9 mois de l'année en cours. Nous avons déjà réalisé, entre le début de l'année et le 21 août dernier, quelques 20 milliards de dollars», a assuré M. Hakkar. Cet objectif s'inscrit, notamment, dans le Plan de développement et d'investissement du groupe qui, malgré l'incertitude qui plane sur le marché pétrolier mondial, envi-

sage déployer plus d'efforts afin de retrouver ses niveaux de production et de rendement d'avant la pandémie et de la crise pétrolière afin de relever les recettes pétrolières en baisse depuis des mois.

Également encourager le développement de l'industrie pétrochimique, tout en accordant une place prépondérante au développement de l'énergie verte. La société compte étendre ses investissements au développement du bio-raffinage, à la production de l'hydrogène et aux énergies renouvelables dans les prochaines années.

La Sonatrach a, malgré la crise et la baisse conjoncturelle de ses performances en 2020, persévéré dans la mise en œuvre de son Plan de développement des gisements pétroliers et gaziers.

Au cours de la semaine dernière, le groupe a annoncé, la mise en exploitation d'ici à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2022, des «gisements de Tinrhert-Ohanet dans la wilaya d'Illizi avec une capacité de production atteignant 5 millions m<sup>3</sup>/jour du gaz naturel». Ce qui confor-

tera la production et les ventes du groupe en gaz. La Sonatrach a prévu, il y a quelques mois, «la croissance de production et des ventes grâce à la mise en production des gisements périphériques de Gassi Touil et Hassi Bir Rekaiz ainsi que la montée en cadence de la production au niveau de Tinrhert et l'achèvement du Boosting Hassi R'Mel pour la zone Nord».

Pour rappel, l'Algérie envisage de doubler la production du gaz naturel liquéfié afin de répondre à la demande locale et orienter l'excédent vers l'exportation.

Le 18 août dernier, le Secrétariat général (SG) de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (Opaep) a affirmé dans son dernier rapport la hausse de la production et des exportations de ce gaz, précisant que «les exportations de l'Algérie en gaz naturel liquéfié ont atteint durant le deuxième trimestre de 2021 un volume de 3,1 millions de tonnes par rapport à 2020, soit une augmentation annuelle de 6,9 %».

Samira Tk



**INFO EXPRESS**

**Pandémie**

**L'Algérie réceptionne une nouvelle cargaison du vaccin Sinovac**

Le ministère de la Santé a réceptionné, lundi, à l'aéroport international Houari Boumediène à Alger, une nouvelle cargaison du vaccin Sinovac anti-Covid-19, contenant 567.600 doses. Cette cargaison s'inscrit dans le cadre de l'initiative du mécanisme COVAX, a indiqué le ministère de la Santé dans un communiqué. Pour rappel, jeudi dernier, l'Algérie avait réceptionné deux cargaisons des vaccins AstraZeneca et de l'américain «Johnson & Johnson», et ce dans le cadre du même mécanisme.

**Covid-19**

**Le confinement partiel prolongé, les restos et cafés ainsi que le rail, libérés**

Les cafés, les restaurants et les fast-foods sont autorisés, à nouveau, à rouvrir leurs portes à condition, toutefois, ils doivent s'en tenir à la moitié de leur capacité d'accueil. Egalement, le trafic ferroviaire reprend droit de cité. Les secteurs non concernés par cette mesure sont les marchés de véhicules d'occasion, les salles de sport, les maisons de jeunes, et les salles des fêtes, tandis que les rassemblements, notamment la célébration des fêtes de mariage et de circoncision, restent frappés d'interdit. Ce sont là les annonces phares du communiqué du Premier ministre, rendu public lundi. Au sujet du confinement, la mesure a été reconduite pour une quinzaine supplémentaire et les mêmes horaires, de 22h00 à 06h00, pour 40 wilayas du pays. Il s'agit d'Alger, Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbès, Annaba, Guelma, Constantine, Mostaganem, M'sila, Mascara, Ouargla, Oran, El-Bayadh, Boumerdès, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El-Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Naama, Ghardaïa, Aïn Témouchent, Relizane et Ouled Djellal.

Compétition militaire internationale cynotechnique «Ami Fidèle 2021»

**Chanegriha préside la cérémonie de clôture des épreuves**

Le général de corps d'armée, Saïd Chanegriha, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé la cérémonie de clôture de la compétition militaire internationale cynotechnique «Ami Fidèle 2021», avant-hier, au Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives militaires «Chahid Messaoud Boudjriou», à Ben Aknoun (Alger), a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.



l'Etat-major de l'Armée nationale populaire. A l'entame de la cérémonie de clôture, le général de corps d'armée, Saïd Chengriha, le Premier ministre et ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, et vice-ministre russe de la Défense, Alexander Fomine, ont procédé à la plantation de l'arbre de l'amitié mettant en valeur le rôle du sport dans la promotion et le développement des liens de coopération militaire entre les armées, avant de distribuer les coupes et médailles aux

lauréats dans les diverses spécialités disputées lors de cette compétition internationale. Lors de son allocution prononcée pour la circonstance, le général de Corps d'Armée a souligné la bienvenue au vice-ministre russe de la Défense, Alexander Fomine, réitérant sa conviction que les résultats positifs obtenus constitueront une pierre qui s'ajoutera à l'édifice de la coopération militaire dans tous les domaines. Le général de corps d'armée a, par la suite, pré-

senté ses félicitations aux lauréats, en les exhortant à préserver sur cette voie, afin de réaliser davantage de succès et être à la hauteur des attentes de leurs armées. Il les a également fait porteurs d'un message d'amitié et de respect, de la part de l'ensemble des personnels de l'ANP, à leurs homologues au sein des armées amies, avant d'annoncer la clôture officielle de cette manifestation sportive internationale.

**Agence**

**INFO EXPRESS**

**Conseil de la nation Le Bureau salue la feuille de route politique du Président Tebboune**

Le Bureau du Conseil de la nation a salué, lundi, lors de sa réunion, la feuille de route adoptée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue d'asseoir les fondements de la nouvelle République et de parachever, ainsi, l'édification de l'Etat et des institutions constitutionnelles, appelant tout un chacun à davantage de souplesse politique et de civisme pour une participation active à la construction d'un avenir démocratique, indique un communiqué de la Chambre haute. «Suite à la convocation du corps électoral, en prévision des élections locales anticipées prévues le 27 novembre prochain, le Bureau du Conseil de la nation salue la feuille de route adoptée par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue d'asseoir les fondements de la nouvelle République et de parachever, ainsi, l'édification de l'Etat et des institutions constitutionnelles, appelant, à cette occasion, les différents acteurs nationaux à faire «preuve de souplesse politique et de civisme pour une participation active à la construction d'un avenir démocratique, face aux défis actuels, aux répercussions de la pandémie Covid-19 et à l'acharnement des ennemis et de leurs relais», précise la même source.

**Médias publics Installation de Samir Gaïd au poste de DG de l'APS**

Le ministre de la Communication, Pr. Ammar Belhimer a procédé, avant hier, à l'installation de M. Samir Gaïd dans ses nouvelles fonctions de directeur général de l'Agence Algérie Presse Service (APS) en remplacement de M. Fakhreddine Beldi. «Dans le cadre de la réorganisation du secteur, le ministre de la Communication, Pr. Ammar Belhimer a procédé, samedi 28 août 2021, à l'installation de M. Samir Gaïd au poste de directeur général de l'Agence Algérie Presse Service (APS), en remplacement de M. Fakhreddine Beldi». Le nouveau DG de l'APS est journaliste et a occupé le poste de directeur régional Ouest de l'APS à Oran.

**Etudes à l'étranger : 78% des étudiants algériens déclarent ne pas avoir l'intention de retourner en Algérie**

Les résultats d'une enquête du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread), auprès des étudiants algériens en France, font ressortir que «78% des étudiants déclarent ne pas avoir l'intention de retour-

ner en Algérie à la fin de leurs études», rapporte le journal Liberté dans son édition de ce samedi 28 août. Selon la même source, 57% d'entre eux envisagent de s'installer en France, tandis que 21% se préparent à partir pour un autre

pays. Seuls 22% envisagent de retourner en Algérie. Cité par le même journal, le sociologue Mohamed Saïb Musette (Cread), spécialiste du fait migratoire, a noté que la migration estudiantine est une composante particulière des

flux migratoires. «Le nombre d'Algériens étudiants à l'étranger est passé de 20.000 en 2014 à près de 30.000 en 2018 (ISU/Unesco, 2020), répartis dans plus de 40 pays, avec une concentration de 83% en France», a-t-il précisé.

**SOS**

Homme, âgé de 32 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

**Allah Le Tout Puissant vous le rendra.**

**MOB : 06 74 48 82 94**

**Demande d'aide financière**

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

**Allah Le Tout Puissant vous le rendra.**

**MOB : 06 74 48 82 94**

**Demande d'aide financière**

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

**Allah Le Tout Puissant vous le rendra.**

**MOB : 0782519683**



Rencontre d'Alger

## L'implication des pays voisins, une nécessité pour régler la crise libyenne

L'implication des pays voisins de la Libye est nécessaire pour régler la crise que traverse ce pays, ont assuré mardi à Alger, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra et son homologue libyenne Najla Al Manqoush qui animaient une conférence de presse au terme de la réunion des pays voisins de la Libye.

La ministre libyenne des Affaires étrangères a appelé à l'unification des pays voisins pour assurer la stabilité en Libye et permettre l'organisation, dans les délais, des élections présidentielles et législatives prévues en décembre prochain. «Le retrait des troupes ne relève pas de la responsabilité du gouvernement libyen mais de la responsabilité de la communauté internationale. Ceci doit être particulièrement clair», a-t-il assuré. «La Libye est la première victime de ces éléments irréguliers et le risque est réel que d'autres pays voisins soient également victimes si le retrait (des mercenaires) ne s'effectue pas d'une manière transparente, organisée et sous le contrôle et la responsabilité de la communauté internationale», a-t-il ajouté. Il a exprimé le souhait de

**«Les pays voisins sont affectés par ce qui se passe en Libye», a-t-elle assuré**

La conférencière s'est attardée, en outre, sur la nécessité de lancer un processus de réconciliation nationale.

«La réconciliation nationale a besoin d'une stratégie au long cours et doit se dérouler suivant des étapes.

Elle peut bénéficier d'un appui étranger mais c'est d'abord une affaire interne qui implique un effort national», a-t-elle soutenu. A ce propos, le chef de la diplomatie algérienne a expliqué que la Libye «peut pleinement tirer profit de l'expérience algérienne» en matière de réconciliation nationale. M.Lamamra a précisé que «tous les textes, y compris les conclusions de la conférence de Berlin (pour le règlement de la crise en Libye), affirment la possibilité pour la Libye de tirer profit de l'expérience algérienne en la matière».

**Le retrait des mercenaires, une priorité**

Le chef de la diplomatie algérienne a estimé, par ailleurs, que «le retrait



des mercenaires, des terroristes et des forces irrégulières est une question fondamentale qui conditionne le succès des élections» présidentielles et législatives prévues en décembre prochain. «Le retrait des troupes ne relève pas de la responsabilité du gouvernement libyen mais de la responsabilité de la communauté internationale. Ceci doit être particulièrement clair», a-t-il assuré.

«La Libye est la première victime de ces éléments irréguliers et le risque est réel que d'autres pays voisins soient également victimes si le retrait (des mercenaires) ne s'effectue pas d'une manière transparente, organisée et sous le contrôle et la responsabilité de la communauté internationale», a-t-il ajouté.

Il a exprimé le souhait de

### Libye : un premier groupe d'observateurs du cessez-le-feu attendu dans les semaines à venir

L'envoyé spécial des Nations unies pour la Libye, Jan Kubis, a annoncé un prochain déploiement du premier groupe d'observateurs du cessez-le-feu en Libye. «Le déploiement d'un premier groupe d'observateurs onusiens du cessez-le-feu est en cours. Des installations temporaires à Syrte ont été identifiées, le premier groupe se déploiera, si les conditions le permettent, dans les semaines à venir pour soutenir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu (signé par les parties libyennes en octobre 2020)», a affirmé M.Kubis au cours de la réunion des pays du voisinage libyen, tenue à Alger.

Dans l'objectif d'une pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, la commission militaire conjointe 5+5 a

l'Algérie d'être partie prenante du processus visant à assurer le retrait des mercenaires et des forces étrangères du territoire libyen. «Nous entendons être partie prenante en tant que pays voisin de ce processus (de retrait des mercenaires). Normalement c'est le comité militaire 5+5 qui a la charge de déterminer les modalités de ce retrait, mais nous avons marqué de l'intérêt en tant que pays voisin pour être associé, d'une manière ou d'une autre, aux travaux de ce comité 5+5 comme d'ailleurs au forum politique», a-t-il ajouté. Sur un autre plan, les animateurs de la conférence de presse ont insisté sur l'importance de la tenue des élections présidentielles et législatives dans les délais, les considérant comme prio-

ritaires. Selon Najla Al Manqoush, toutes les dispositions ont été prises pour s'assurer de la tenue des élections à la date prévue (le 24 décembre). «Les moyens financiers et logistiques ont été dégagés, nous attendons actuellement que le parlement mette en place la base législative» permettant la tenue des élections, a-t-elle expliqué. A ce sujet, Ramtane Lamamra a exprimé la disponibilité de l'Algérie à mettre son expertise à la disposition des Libyens lors des prochaines élections. «Il est attendu que la Libye accepte et accueille des observateurs pour les élections». L'Algérie sera intéressée par une présence (à l'opération électorale) à travers l'envoi d'un groupe d'observateurs», a-t-il dit. L'engagement de l'Algérie aux côtés de la Libye a été également exprimé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a reçu, mardi, les délégations participant à la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye.

«Les pays voisins de la Libye sont les plus soucieux de la stabilité dans ce pays, car l'instabilité les impacterait de manière directe», a-t-il expliqué. «Nous voulons que la Libye retrouve la place qui lui sied parmi les pays maghrébins, africains et arabes», a-t-il ajouté.

«De par sa position géographique et au vu de tous les moyens humains et économiques qu'elle recèle, la Libye peut s'ériger en pays influent dans le bassin méditerranéen, mais aussi au Maghreb arabe», a soutenu le président de la République.

Agence

Soudan

### L'initiative algérienne à résoudre la crise du barrage de la Renaissance saluée

Le Premier ministre soudanais, Abdalla Hamdok a salué l'initiative entreprise par l'Algérie pour résoudre la crise du barrage de la Renaissance, prévoyant «une solution prochaine à cette crise dans le cadre du droit international». Dans une interview accordée à la chaîne télévisée saoudienne «Al Sharq», M. Hamdok a affirmé que son pays «apprécie les efforts des dirigeants algériens» dans le cadre de l'initiative visant à résoudre la crise du barrage de la Renaissance.

Il a indiqué, toutefois, que «le Soudan sera fortement secoué s'il arrive un malheur au barrage de la Renaissance éthiopien», précisant qu'il n'existe pas de «solution militaire» pour les différends avec l'Éthiopie au sujet des frontières ou du barrage. A ce propos, le Premier ministre soudanais a confié que les négociations et le dialogue constitue une condition sine qua non du règlement des différends avec l'Éthiopie, en ce sens que, a-t-il dit, «nous sommes voisins et liés par la terre, l'histoire et les relations communes,

affirmant que «ces questions peuvent être résolues par le dialogue».

Considérant son expérience dans la direction de médiations internationales pour le règlement de nombreuses crises, et dans l'espoir de parvenir à une solution de la crise du barrage, l'Algérie a lancé récemment une initiative, favorablement accueillie d'ailleurs, tendant à convenir d'une rencontre entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie.

Le 8 août courant, le Président Tebboune s'était dit «optimiste» quant au succès de l'initiative algérienne concernant ce dossier, soulignant la nécessité d'une très large interaction de la part des parties de la crise avec cette initiative. La visite du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra en Égypte, au Soudan et en Éthiopie se veut «une tournée de prospection dans les trois pays (...) pour définir les positions des parties et prendre plus ample connaissance du dossier».

Agence



Somalie

### Le mandat de la mission onusienne prorogé de neuf mois

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté lundi une résolution prolongeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) de neuf mois, jusqu'au 31 mai 2022. La résolution 2592, qui a été adoptée à l'unanimité par le conseil de 15 membres, condamne fermement les attaques continues du groupe terroriste «shebab» et exhorte les autorités somaliennes, la Mission de l'Union africaine (UA) en Somalie et les Nations Unies à travailler en étroite collaboration sur le renforcement de la sûreté et de

la sécurité des installations et du personnel de l'ONU et de l'UA. Elle demande aussi à la MANUSOM de maintenir et de renforcer sa présence dans toute la Somalie, sous réserve des exigences de sécurité des Nations unies et dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permet. La résolution rappelle également la nécessité pour la Somalie et ses partenaires d'adopter une approche coordonnée et cohérente envers les réformes politiques et sécuritaires conduites par la Somalie.

Agence



# contribution

Economie

## Le programme du Gouvernement face aux tensions budgétaires et sociales

→ Le Conseil des ministres a examiné le programme économique du Gouvernement le 30 août 2021, où la problématique a été le retour à la croissance afin d'atténuer les tensions sociales.

La raison est le dépérissement du tissu productif où plus de 85% des entrants des entreprises privées et publiques proviennent de l'extérieur, ainsi qu'une grande partie de la consommation des ménages, la dévaluation du dinar induit un processus inflationniste qui se répercute également sur le pouvoir d'achat. Ainsi, la cotation du dinar est passée de 4,94 dinars un dollar en 1970 à 132 dinars un dollar en mars 2021 et à le cours d'achat officiel le 30 août 2021 est de 135,2751 dinars un dollar et 159,5840 dinars un euro, le ministère des Finances projetant dans le PLF2021, une amplification de sa dévaluation, pour 2022, 149,32 DA pour 1 USD et pour 2023, 156,72 dinars pour 1 USD. La banque d'Algérie procède au dérapage du dinar par rapport au dollar et à l'euro, ce qui permet d'augmenter artificiellement la fiscalité hydrocarbures (reconversion des exportations hydrocarbures en dinars) et la fiscalité ordinaire (via les importations tant en dollars qu'en euros convertis en dinar dévalué), cette dernière accentuant l'inflation des produits importés, montant accentué par la taxe à la douane s'appliquant à la valeur dinar, étant supportée en fin de parcours par le consommateur comme un impôt indirect, l'entreprise ne pouvant supporter de telles mesures que si elle améliore sa productivité.

### 2.-Une nouvelle gouvernance et de profondes réformes doivent être menées pour relancer l'économie

L'Algérie ne peut revenir à elle-même que si les faux privilèges sont bannis et les critères de compétences, de loyauté et d'innovation sont réinstaurés comme passerelles de la réussite et de la promotion sociale. Les réformes à venir doivent tenir compte d'une révision de l'actuelle politique socio-économique, au niveau international notamment de la demande de révision par l'Algérie de certaines clauses de l'accord d'Association avec l'Europe, notre principal partenaire, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant – d'autres zones de libre-échange, notamment avec l'Afrique dont les échanges sont dérisoires à moins de 2 milliards de dollars, ne devant pas nous faire miroiter des utopies, supposant des entreprises compétitives (coût/qualité). Tout projet de société étant porté forcément par des forces politiques, sociales et économiques, les réformes étant fonction des rapports de force au niveau de la société et non au sein de laboratoires de bureaucrates déconnectés de la société. C'est pourquoi, il faut insister sur l'effet d'une information de vérité, accessible à toute la population, pour montrer l'opérationnalité de l'action gouvernementale au profit des générations présentes et futur



Le défi 2021-2030 pour l'Algérie est la refondation de l'État, passant à un nouveau mode de gouvernance dont le fondement est la liberté au sens large pour une société participative et citoyenne, impliquant une réelle décentralisation autour de grands pôles régionaux. Les responsables algériens s'adapteront-ils à ce nouveau monde dynamique en perpétuel mouvement, dont il n'existe pas de modèle statique, ou vivront-ils toujours sur des schémas dépassés des années 1970-2000, conduisant le pays à l'impasse ? L'action gouvernementale doit définir clairement les objectifs stratégiques : comment se pose le problème ; quelles sont les contraintes externes (engagements internationaux de l'Algérie) ; quels sont les contraintes socio-économiques, financières et techniques internes ; quels sont les choix techniquement possibles et les ensembles de choix cohérents, et quelles sont les conséquences probables de ces choix ; quelles méthodes de travail choisir qui permettent de déterminer les paramètres (moyen et long terme) et les variables (court terme) dont dépend un système complexe... Après avoir décomposé la difficulté en éléments simples, il convient de se poser des questions et apporter des réponses opérationnelles, loin des théories abstraites, réalisations physiques et plan de financement sur chacun des éléments : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ? Comment faire ? L'on devra distinguer dans la hiérarchisation les projets capitalistiques dont le seuil de rentabilité, si le projet est lancé en 2021, ne sera réalisable qu'à horizon 2028-2030, des projets moyennement capitalistiques, avec un seuil de rentabilité au bout de cinq années et des projets faiblement capitalistiques (PMI/PME) au bout de 2/3 années, mais devant tenir compte des

nouvelles mutations mondiales qui seront dominées par ce que Jacques Attali nomme les « industries de la vie » : la santé, l'alimentation, l'écologie, l'hygiène, l'éducation, la recherche, l'innovation, la sécurité, le commerce, l'information, la culture ; et bien d'autres, ces segments étant capables d'augmenter leur productivité, et donc d'améliorer sans cesse leur capacité de satisfaire la demande sociale nouvelle, fonction de nouveaux comportements. Pour cet auteur, c'est donc en mettant tous les efforts sur les travailleurs et les industries de la vie qu'on sauvera les nations, les civilisations, et l'économie. Dans ce cadre, la structure de l'action en faveur des réformes est globalement formée de cinq segments qui fondent le processus opérationnel de mise en œuvre : l'administration qui constitue la cheville ouvrière par son importance stratégique ; la société civile/syndicats ; les citoyens dans leur diversité ; les partis politiques et les opérateurs publics et privés. C'est une entreprise d'envergure consistant principalement à réorganiser : Premièrement, le champ des partis politiques qui ont de moins en moins d'audience auprès de la société ainsi que la réforme des institutions centrales et locales impliquant la débureaucratisation, la numérisation étant une des solutions, et une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux ; Deuxièmement, le système d'information avec la numérisation qui en ce XXI<sup>e</sup> siècle n'est plus le quatrième pouvoir mais le cœur du pouvoir même ; Troisièmement, réorganiser le mouvement syndical et associatif ainsi que la promotion de la femme, signe de la vitalité de toute société ; Quatrièmement, réformer la justice par l'application et l'adaptation du Droit,

tant par rapport aux mutations internes que du droit international ; Cinquièmement, adapter le système éducatif, centre d'élaboration et de diffusion de la culture et de l'idéologie de la résistance au changement et à la modernisation du pays où la déperdition du primaire au secondaire et la baisse du niveau devient alarmant ; Sixièmement, réformer le foncier agricole et industriel, du secteur de l'énergie avec le primat à l'efficacité énergétique et un nouveau modèle de consommation, dont un nouveau management stratégique de Sonatrach, lieu de production de la rente, pour plus de transparence dans sa gestion ; Septièmement, réformer le système financier, un préalable essentiel à la relance de l'investissement public, privé national et étranger, les banques publiques et privées étant au cœur d'importants enjeux de pouvoir entre les partisans de l'ouverture et ceux de préservation des intérêts de la rente. En conclusion, pour réussir les réformes, l'Algérie a besoin de nouvelles intermédiations politiques, sociales, culturelles et économiques, loin des aléas de la rente. Afin d'éviter un affrontement direct entre forces de sécurité et citoyens en cas de malaise social, un regard critique et juste doit être posé sur sa situation, sur ce qui a déjà été accompli de 1963 à 2021, et de ce qu'il s'agit d'accomplir entre 2021-2030 au profit exclusif d'une patrie qui a besoin de se retrouver et de réunir tous ses enfants autour d'une même ambition, la sécurité nationale et le développement économique et social du pays.

(Suite et fin)  
Abderrahmane Mebtoul  
Professeur des Universités

**INFO EXPRESS**

Chlef

**Des projets de logements publics locatifs (LPL) en cours de réalisation dans les communes de Zeboudja et Benairia**

Jeudi dernier, le directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya de Chlef a visité les différents projets de logements sociaux, où il a inspecté le projet des 2400/100/40 logements locatifs publics à Zeboudja et Benairia, tout en procédant également à l'accélération du nettoyage et la préparation du projet de distribution de logements. Quant au projet 2400/100/60, un projet de logements publics locatifs, la visite a permis de déterminer l'étendue de l'avancement des travaux dont les prévisions des délais de livraison sont fixés avant de la fin de l'année en cours. Par ailleurs, quant au projet des 80/1500 logements publics locatifs de la municipalité de Zeboudja, le directeur général a demandé instamment l'accélération des travaux de finition du projet en vue de sa livraison.

**Abdenour**

Régénération des espaces incendiés

## Nécessité d'estimer la résilience de forêts

→ L'estimation de la résilience d'une forêt incendiée (rapidité avec laquelle elle recouvre son état initial après une catastrophe) est un préalable à toute action de reboisement, ont estimé des experts.



Le conservateur principal au Parc national du Djurdjura (PND), Ahmed Alileche, a indiqué à l'APS qu'après les incendies qu'ont connus certaines wilayas et qui ont affecté particulièrement Tizi-Ouzou, «la première étape consiste à évaluer les dégâts et estimer la capacité de résilience de la forêt afin de dégager une approche de Gestion et de restauration des terrains incendiés (GRTI)». L'évaluation des dégâts et de la résilience des forêts brûlées «doit être menée par une équipe composée d'experts, en l'occurrence, des forestiers, des agronomes, des chercheurs universitaires et de l'Institut national de recherche forestière (INRF), qui aura à établir un diagnostic sur le terrain», a-t-il signalé. Une fois le diagnostic établi, des mesures urgentes visant à préserver les sols brûlés et à les protéger contre l'érosion doivent être menées dont, la création de fascines (des aménagements linéaires de pieux entre lesquelles sont déposés des branchages freinant l'eau de ruissellement, sur les terrains en pente forte, notamment, a-t-il ajouté. Ce travail d'assainissement des sites incendiés a été en-

tamé officiellement samedi dernier, en application des instructions du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, au niveau des cinq wilayas ravagées par les feux du début du mois d'août. A Tizi-Ouzou l'opération a été lancée depuis la forêt de Taksebt dans la commune de Zekri, relevant de la daïra d'Azazga, qui est la plus touchée par les feux (au plan de la superficie forestière incendiée). Elle a été confiée à l'Entreprise régionale de Génie rurale (ERGR) Djurdjura, rappelle-t-on. Selon le directeur général de cette entreprise du Groupe de génie rural (GGR), Salim Bensaidi, une quarantaine d'ouvriers ont été mobilisés pour couper les arbres totalement calcinés (brûlés à 100%) et qui ne peuvent se régénérer. Les arbres abattus sont ensuite découpés pour servir d'anti-érosion au sol. Après le diagnostic et les travaux d'urgence effectués, il

s'agira ensuite, selon le conservateur principal du Parc national du Djurdjura, de distinguer les zones selon les possibilités de régénération.

**Impératif de respecter la biodiversité locale**

Le respect de la biodiversité locale est une condition sine qua non à toute démarche de restauration d'un espace forestier brûlé, a souligné M. Alileche. «Selon le degré de perturbation de l'espace incendié, on peut laisser la forêt se régénérer naturellement, lorsque l'intensité du feu est faible, notamment là où des arbres semenciers (dits climaciques) sont en nombre suffisant et capables de fournir la graine nécessaire à la régénération naturelle», a-t-il indiqué. «Pour les zones où le feu a tout anéanti, il y a lieu d'opter pour la régénération naturelle assistée par la plantation et le reboisement», a-t-il préconisé en insistant sur le respect de

la biodiversité locale. Pour les forêts feuillues (châtaignier, chêne, érable, frêne, hêtre, merisier, entre autres), le recépage qui consiste à couper un arbre, dont les racines n'ont pas brûlées, à proximité du collet afin de provoquer l'apparition de rejets sur la souche et parfois de drageons (pousses issues de la racine d'un végétal qui peut devenir autonome et être replantée), a-t-il ajouté. Du même avis, le chef de service de la protection de la faune et de la flore au niveau de la Conservation des forêts de Tizi-Ouzou, Mohamed Skandraoui, a également relevé que les actions à mener après ces incendies, seront déterminées par le comportement des espaces forestiers brûlés et leur capacité de régénération. En outre, il a souligné l'importance d'attendre la fin de la campagne de lutte contre les feux de forêts (fin octobre) et des opérations d'évaluation des dégâts des incendies, pour décider concrètement des volumes à reboiser. A propos des conditions nécessaires à la réussite de l'approche de gestion et de restauration des espaces incendiés, M. Alileche a observé qu'il «faut tout spécifier dans la démarche, arrêter des objectifs mesurables et être réaliste». Selon lui, «la prise en considération des spécificités de la région et des barrières de restauration ainsi que l'évaluation des risques d'échec face aux aléas du climat constituent le levier de toute cette approche de GRTI».

**Agence**

Flore

## Fleuriste, un métier et une passion peu rentable

Offrir une rose ou un bouquet de fleurs ne doit pas se limiter uniquement aux simples fêtes. Certainement, le geste est fortement apprécié par les mères, sœurs à l'occasion d'un anniversaire, ou encore exprimer ses sentiments à sa femme, à une fiancée ou une amie très chère. En tout cas, offrir une fleur demeure toujours le témoin le plus sûr d'un sentiment quel qu'il soit. Dans ce cadre, il y a lieu de relever qu'au marché des plantes, le marché Amont à Annaba souffre d'un manque d'espèces de roses, particulièrement les roses vu que les fournisseurs ne sont pas tous des experts ni des jardiniers. Les fleuristes, de leur côté, vont régulièrement cueillir seuls les diverses plantes à Séraïdi, tandis que ceux qui

**« Certains métiers n'exigent aucun diplôme pour gagner sa vie », nous a confié un fleuriste. Se lancer dans le domaine, être entouré de fleurs aux multiples couleurs donne réellement un aspect plus gai à toutes les circonstances de la vie, particulièrement lors des mariages, fiançailles et fêtes.**

cherchent notamment la qualité des roses, vont s'approvisionner auprès de quelques jardiniers professionnels vivant dans les zones montagneuses. Certaines personnes interrogées sur ce sujet disent qu'une belle rose met plus de deux années pour fleurir, il faut donc l'arroser tout le temps et la tailler souvent.

D'ailleurs quelques plantes doivent être mises dans des serres pour être protégées du froid. D'autres fleurs par contre exigent de la terre noire. A signaler que la période de la culture des roses s'étend à partir du mois de novembre jusqu'à février, selon des jardiniers. Ainsi, une botte de 60 roses est cédée sur le marché local à 1.400 DA. La pièce revendue à 90 DA. Comme tout autre métier, celui de fleuriste demeure un travail non dépourvu de contraintes, voire difficile dans notre société puisque beaucoup de gens ne sont pas trop portés sur les fleurs. Ils achètent des fleurs seulement durant les fêtes de mariage pour orner la voiture de la mariée.

**Oki Faouzi**

Raffinerie d'Arzew

## Mise en service de la ligne de production et de remplissage des bidons d'huile moteur

Le Président-directeur général du groupe Sonatrach, Toufik Hakkar, a présidé, mardi, la cérémonie de mise en service de la ligne de production et de remplissage des bidons d'huile moteur à la raffinerie d'Arzew (Oran). Cette ligne a été renouvelée, dernièrement, au niveau de l'unité de production de lubrifiants et des graisses pour moteurs. Les nouveaux équipements lui permettent de produire 1.600 bidons par heure, à partir de grains de plastique et de les remplir d'huile moteur, selon les explications fournies par les ingénieurs de ce complexe industriel. En marge de sa visite à la raffinerie de pétrole d'Arzew, M. Hakkar a déclaré à la presse que cette unité permet de remplir 50.000 tonnes d'huile moteur par année, soulignant que cette nouvelle installation «renforcera les ventes des produits Sonatrach sur le marché national», ajoutant qu'il est possible d'augmenter la capacité de production d'huile moteur

pour «couvrir les besoins des autres sociétés, publiques ou privées et la réflexion concernant l'exportation de ce produit est envisagée». Le P-dg du groupe Sonatrach a fait savoir que «l'exportation de ces bidons est possible, car ils répondent à toutes les normes internationales». Le même responsable a révélé que «l'usine de raffinerie d'Arzew est le seul producteur d'huiles moteurs. Sonatrach envisage la possibilité d'ouvrir une seconde unité au niveau du projet de la nouvelle station de traitement et de raffinage de Hassi Messaoud». Le P-dg du groupe Sonatrach a précisé que la production de ces huiles et leur remplissage dépend entièrement de matières premières produites localement, notamment au niveau de la raffinerie d'Arzew, alors que les bidons sont fabriqués par les usines pétrochimiques de Skikda.

**Agence**



Histoire d'une nation

## La révolution chinoise de 1949

La synthèse qui suit ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, mais vise seulement à fournir les clefs de compréhension essentielles à la montée en puissance contemporaine de la Chine. La fin des années 1920 et les années 1930 virent le Kuomintang « nationaliste » de Chiang Kai-Chek réprimer dans le sang les forces communistes chinoises. Cette guerre civile quasi-permanente, qui s'étala sur plus de deux décennies, ne fût ponctuellement mise en sommeil que pour combattre le colonialisme japonais de manière coalisée. Créé en 1921 sous l'influence croissante du léninisme, le PCC fût véritablement saigné à blanc au milieu des années 1930. C'est dans ce contexte que la ligne se réclamant du bolchévisme (avec à sa tête Wang Ming) fût mise en minorité au sein du PCC. Le PCC se réorganisa alors en 1935 autour de la stratégie proposée par Mao Zedong. Sous sa direction, le PCC remporta des succès militaires croissants indéniables. En 1949, après une guerre populaire prolongée reprise en 1946 dès que l'occupant japonais fût chassé du territoire chinois, le PCC, soutenu matériellement par l'URSS, parvint à briser l'armée de Chiang Kai-Chek en dépit du soutien matériel et financier que les USA lui avaient apporté. Chiang Kai-Chek, représentant de la bourgeoisie compradore chinoise vaincue, se réfugia alors à Taïwan qui devient de facto un protectorat que l'impérialisme américain rêvait un jour de pouvoir utiliser comme une tête de pont pour une recolonisation de la Chine continentale.

Dans ses discussions avec les économistes soviétiques sur le projet de manuel d'économie politique marxiste-léniniste, Staline remarquait avec lucidité en février 1950 qu'en dépit de la direction politique assumée par le PCC, la construction des rapports de production socialiste n'avait débuté ni dans les villes chinoises, ni à la campagne : les entreprises nationalisées étaient une « goutte dans l'océan » alors que la masse principale des biens de consommation courante était produite « par des artisans ». En expert de la question nationale et coloniale, Staline remarquait également qu'en Chine, les communistes et une fraction particulièrement révolutionnaire de la bourgeoisie nationale formaient une coalition. Cette coalition était déterminée à détruire les vestiges du féodalisme et de la domination de la bourgeoisie compradore liée au Capital étranger. Pour Staline, la portée de la révolution chinoise de 1949 était donc assez comparable à celle de « la révolution bourgeoise française de 1789 », avec un accent anti-féodal et anti-colonial prononcé. De même, Molotov rapportait que les marxistes-léninistes soviétiques voyaient Mao Zedong comme un « Pougachev chinois », c'est-à-dire comme un leader révolutionnaire paysan. Comme nous l'avons démontré en 2007 dans *Impérialisme et anti-impérialisme*, le but fondamental de l'aide matérielle apportée par les marxistes-léninistes soviétiques, qu'ils se soient engagés (comme l'Al-



■ La Chine de Mao Zedong avait pour ambition d'édifier une industrie nationale indépendante du capital étranger.

(Photo > D.R)

banie) ou pas (comme la Chine) sur la voie du socialisme, était de s'assurer que « ces pays n'auront bientôt plus à importer des marchandises provenant des pays capitalistes, mais éprouveront eux-mêmes la nécessité de vendre à l'étranger les excédents de leur production ». Voilà quelle perspective internationale Staline traçait en 1952.

Il s'agissait tout simplement, ajoutez-nous, de donner à n'importe quel pays, qu'il soit socialiste (comme les démocraties populaires) ou anti-colonialiste (comme la Chine), la possibilité d'édifier une puissante industrie de production des moyens de production qui écarterait la menace de leur « dawisation » [dépendance industrielle vis-à-vis du Capital étranger]. Ainsi serait brisé le monopole de la détention des moyens de production par quelques puissances impérialistes, ainsi les économies socialistes seraient définitivement soustraites du marché capitaliste mondial et les ex-pays dépendants, même non socialistes, seraient en mesure de se soustraire à l'exploitation par le Capital étranger et à venir eux-mêmes prendre place sur le marché capitaliste mondial. La perspective était claire : renforcer les pays du camp socialistes et contribuer à aggraver les rivalités inter-impérialistes à travers la réduction des débouchés impérialistes pour les capitaux et les marchandises, en aidant les ex-pays dépendants à édifier leur propre industrie, hâtant ainsi inévitablement la révolution dans les pays impérialistes les plus puissants ».

Un petit aparté sur l'importance d'édifier une industrie de production des moyens de production nous apparaît ici essentiel. Karl Marx a démontré qu'à l'instar du règne animal dont l'évolution était dictée par la

lutte pour la survie et la quête des moyens de subsistance, les sociétés humaines fonctionnaient sur une base assez comparable, à peine modifiée. La productivité du travail permise par le développement croissant des sciences et des techniques ne modifiait en fait que la forme de cette lutte primitive, qui devient une lutte pour la possession des moyens de production de l'existence (la terre et l'industrie). Cette lutte se produit à plusieurs échelles. D'abord au sein d'une même classe sociale au sein d'une nation (entre entreprises concurrentes se disputant un même marché), puis entre les classes sociales d'une même nation (la bourgeoisie, détentrice des moyens de production, et le prolétariat n'ayant pour sa part que sa force de travail à monnayer), et enfin entre la bourgeoisie coalisée au sein d'une nation ou d'un regroupement de nations contre les autres nations (concurrentes entre deux blocs impérialistes concurrents ; pays impérialistes dominants dictant les flux de capitaux internationaux, et les pays bourgeois dépendants les recevant).

Ceci étant dit, la Chine de Mao Zedong avait donc pour ambition d'édifier une industrie nationale indépendante du Capital étranger, et l'URSS de Staline lui apporta donc son soutien conscient inconditionnel dans ce but, la Chine étant par conséquent vue soit comme un futur puissant allié potentiel socialiste (si les communistes chinois parvenaient à passer rapidement à l'étape suivante, socialiste, de la révolution), ou tout au moins un puissant facteur de décomposition de la domination économique des pays impérialistes occidentaux sur le reste du Monde (si la Chine demeurait sur la voie de développement capitaliste et venait un jour à prétendre les concurrencer

sur le marché mondial, c'est-à-dire à se poser en puissance impérialiste émergente). Comme nous l'avons déjà démontré, la Chine n'a jamais, même du temps de Mao Zedong, été dirigée par un véritable Parti communiste (les ouvriers représentaient 2 % des effectifs du PCC en 1949) et Mao Zedong reconnaissait lui-même que la bourgeoisie nationale intégrée au « secteur socialiste d'Etat » continuait à percevoir un intérêt annuel de 5 %. Voilà quelques-uns des innombrables faits élémentaires qui entrent en contradiction avec l'expérience d'édification du socialisme tel qu'il fût construit dans la gigantesque URSS de Staline et dans la minuscule Albanie socialiste d'Enver Hoxha. Assurément la révolution de 1949 a apporté d'immenses bénéfices aux peuples chinois, qui était auparavant régulièrement décimé par la famine à la moindre mauvaise récolte. La révolution démocratique bourgeoise anti-coloniale et anti-féodale a également permis à la Chine de sortir de l'ornière du sous-développement et d'édifier une industrie lourde indigène indépendante du Capital étranger, à l'inverse de l'Inde bourgeoise-compradore dont la majeure partie de la population végète depuis sa pseudo-indépendance. Pour autant, la voie de développement que suit la Chine depuis 1949 n'a rien à voir avec celle du socialisme scientifique qui exige l'expropriation des exploités et n'a pas recours au marché international pour exporter durablement et massivement sa production excédentaire, mais seulement ponctuellement pour acquérir les moyens de production nécessaires faisant éventuellement défaut à l'édification de son industrie lourde.

(A Suivre)  
Vincent Gouysse



## Programme



**08.30** Téléshopping  
**11.00** Les feux de l'amour  
**13.00** Journal  
**13.55** Une enfance volée  
**15.35** 12 ans sans ma fille  
**16.00** Quatre mariages pour une lune de miel  
**17.00** Bienvenue à l'hôtel  
**18.30** The Wall : Face au mur  
**19.00** Journal  
**19.20** Demain nous appartient  
**21.05** Mensonges.  
**21.55** Mensonges  
**23.05** Esprits criminels



**15.05** Je t'aime, etc.  
**16.15** Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
**16.15** Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
**17.55** Tout le monde a son mot à dire  
**18.00** Tout le monde a son mot à dire  
**19.00** Journal  
**20.44** Basique, l'essentiel de la musique



**10.40** Desperate Housewives  
**11.40** Desperate Housewives  
**10.45** Météo  
**12.00** Le journal  
**12.30** Scènes de ménages  
**13.50** Une maison pour deux  
**15.50** Amour rime avec toujours  
**16.50** On a échangé nos Noëls  
**17.30** Les reines du shopping  
**18.45** Le journal  
**21.50** 9-1-1  
**22.45** 9-1-1



**06.00** EuroNews  
**06.30** Boule et Bill  
**06.42** Boule et Bill  
**07.09** Oggy et les cafards  
**07.40** Dans votre région  
**07.47** Grizzy et les lemmings  
**08.06** Grizzy et les lemmings  
**08.20** Pyjamasques  
**09.40** Les lapins crétiens : invasion  
**11.20** La nouvelle édition  
**11.25** Tour de France 2017  
**11.55** Journal  
**12.45** Météo

**12.50** Rex  
**13.55** Rex  
**14.25** Rex  
**15.10** Des chiffres et des lettres  
**16.45** Personne n'y avait pensé !  
**17.10** Questions pour un champion  
**21.05** Coluche, une époque formidable  
**23.25** Un ticket pour l'opéra



**16.05** Les frères Scott  
**17.00** La villa des coeurs brisés  
**18.00** La villa des coeurs brisés  
**19.00** La villa des coeurs brisés  
**20.00** Pep's  
**21.00** Hitman : Agent 47  
**22.50** Man of Tai Chi



**16.40** Un dîner presque parfait  
**17.55** Un dîner presque parfait  
**18.50** Les princesses de l'amour  
**19.50** Les princesses de l'amour  
**21.00** Percy Jackson : le voleur de foudre  
**23.00** Vété de choc



**13.35** Baron Noir  
**14.30** Baron Noir  
**16.00** Suicide Squad  
**18.50** Jamel Comedy Kids  
**19.50** L'année de Catherine et Liliane  
**21.00** Vikings  
**21.45** Vikings  
**22.30** American Horror Story : Cult



**16.55** Envoyés très spéciaux  
**18.25** Land of Science  
**19.15** The two faces of january  
**20.50** Midway  
**23.04** L'appel de la forêt



**13.05** Entrée libre  
**13.40** Les docs du Mag de la santé  
**15.10** Costa Rica  
**16.05** L'homme qui parlait aux kangourous



**18.45** Arte journal  
**20.05** 28 minutes  
**20.52** La minute vieille  
**20.55** Petit meurtre entre frères



**13.25** Friends  
**14.55** Monk  
**16.25** Miss Marple  
**17.40** Dr House  
**18.20** Quotidien  
**21.00** Colombiana  
**22.45** 90' Enquêtes



**17.10** Championnat du monde de vitesse 2017  
**18.30** Coupe du monde 2016/2017  
**19.10** Coupe du monde 2017/2018  
**21.25** Championnat du monde de vitesse 2017  
**22.25** Championnat FIA Formule E 2017/2018



**10.50** Inspecteur Barnaby  
**12.40** Inspecteur Barnaby  
**14.30** Inspecteur Barnaby  
**18.05** Couple ou pas couple ?  
**19.05** Touche pas à mon poste !  
**20.05** Touche pas à mon poste !  
**21.00** Le dernier rempart  
**23.25** The Expatriate



**19.20** Défis cobayes  
**20.00** Love, Divina  
**20.55** On va s'aimer un peu, beaucoup  
**21.50** On va s'aimer un peu, beaucoup  
**22.45** On va s'aimer un peu, beaucoup



**17.45** Protéger & servir  
**19.19** Persona non grata  
**20.50** La proie  
**22.31** Abraham Lincoln, chasseur de vampires

## Sélection



### Ciné Frisson - 19.19 Persona non grata

Thriller de Roschdy Zem

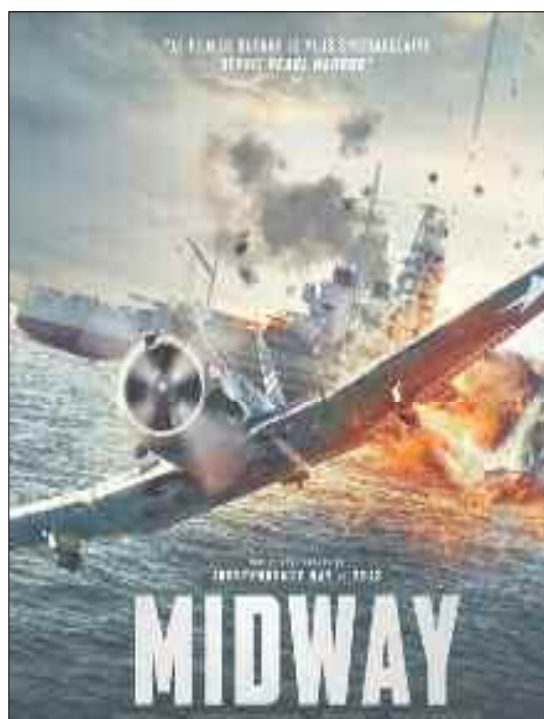
➔ Deux associés, minoritaires d'une entreprise du bâtiment, commanditent un assassinat pour en prendre les rênes...En Languedoc, José Nunes et Maxime Charasse travaillent ensemble dans le bâtiment et ont rendez-vous avec un inconnu qui doit éliminer leur associé, qui gère son entreprise n'importe comment.

### Ciné Frisson - 20.50

#### La proie

Film policier de Eric Valette

➔ À quelques mois de sa libération, un braqueur se fait la belle pour protéger sa famille de son ancien compagnon de cellule : un tueur en série qui a fait main basse sur son butin et lui fait porter la responsabilité de ses meurtres. Une jeune femme flic le traque sans relâche.



### Ciné Premier - 20.50 Midway

Film de guerre de Roland Emmerich

➔ Après le désastre de Pearl Harbor, les Américains subissent une deuxième attaque de la part des Japonais qui vise Midway, un atoll du Pacifique nord.



Religion

## Le « voile » en islam : approche historique et coranique (partie 1/2)

**Ces derniers jours, la thématique du voile de la musulmane refait surface (notamment à cause d'un projet d'amendement voulu par une députée LREM pour interdire le port du voile aux petites filles), thématique il faut le dire très récurrente sur la scène médiatique et politique française, et de cela naissent ou resurgissent de nombreux débats et prises de position. Parmi celles-ci, nombre de musulmans affirment, face à ce qu'ils appellent les « modérés » ou les « égarés », que le Coran, la sunna prophétique et le consensus des savants contiennent des arguments irréfutables quant à l'obligation du fait de se couvrir la tête pour la femme musulmane.**

Le premier verset utilisé pour rendre obligatoire le port du voile est le verset 31 de la sourate an-Nūr (24) qui est présenté comme explicite quant au fait que la femme musulmane devrait se couvrir la tête d'un « voile » (khumūr – plur. de khimār – dans le texte coranique arabe). Voici le texte en arabe et une proposition de traduction :

« Et dis aux mu`mināt – « croyantes » – de refréner certains regards, de préserver leur sexe (ou de garder leur chasteté), qu'elles ne montrent (pas excessivement) leur zīna au-delà de ce qui peut en paraître et qu'elles couvrent de leurs khumūr (c'est-à-dire leurs pièces d'étoffe) sur leurs décolletés (juyūb) ; qu'elles ne montrent leur zīna qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes, ou aux esclaves qu'elles possèdent (dans cette société tribale où l'esclavage était en vigueur avant l'avènement de l'islam), ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs zīna. Et repentez-vous tous devant Dieu, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. » Il y aurait ici moult développements à faire sur ce verset. Toutefois, je veux me contenter de quelques remarques et d'un parallèle à mon sens important avec le turban ('imāma) porté par les hommes arabe de l'époque. En effet, pour ceux qui soutiennent que le fait de se voiler la tête est une obligation pour la femme musulmane, ils affirment que la formulation même du verset indiquerait selon leurs dires cette imposition. Arrêtons-nous déjà sur l'utilisation très courante du terme « ijāb » pour désigner ce « voile » et à propos duquel il faut préciser que son utilisation coranique ne désigne nullement un vêtement, mais plutôt une sorte de séparation et ce, afin de questionner le sens qu'il induit aujourd'hui quand il désigne la tenue de la musulmane. Une chose paraît évidente, à savoir que ce glisse-

ment de sens sémantique dépendant des mentalités et des mœurs n'est pas anodin et traduit ce qui est parfois attendu de cette femme par divers courants ou idéologies : qu'elle soit si discrète qu'elle en devienne presque invisible, qu'elle soit exclue du champs socio-économico-politique, qu'elle ne puisse s'émanciper à travers des activités professionnelles ou associatives, qu'elle devienne dépendante de l'activité de l'homme, voire qu'elle perde tout espoir d'occuper une place importante dans la société, place qui fut pourtant occupée par plusieurs femmes musulmanes par le passé et du vivant même du Prophète Muhammad. En somme, il s'agit en réalité d'une réorientation du sens fort en significations, puisqu'on a voulu désigner le vêtement de la musulmane par un terme qui ne le représente pas à l'origine, mais également parce qu'à travers l'utilisation de ce vocable on a voulu indiquer ce qu'on attendait de la femme, à savoir qu'elle soit totalement dissimulée, visuellement mais également, dans les faits, très souvent socialement. Le ijāb est ainsi devenue la Loi qui se fait habit et dont le sujet se vêt pour fusionner avec elle.

À propos du verset mentionné, certains expliquent, comme le fait le prédicateur Nu'man Ali Khan dans une intervention vidéo dans laquelle il explique que « le mot utilisé (dans le Coran) est le khimār (terme qui comprend en lui-même) le fait de se couvrir la tête [...]. Les femmes avaient plusieurs styles, et l'une des choses qu'elles faisaient avant l'islam est qu'elles avaient l'habitude de porter une sorte de bandana qu'elles attachaient à l'arrière de leur queue de cheval et qui descendait jusqu'au milieu du dos. Donc elles ne le jetaient pas en avant, mais en arrière [...] ». Alors effectivement, quand on se réfère aux dictionnaires de référence de la langue arabe, comme Lisān al-'Arab ou Tāj al-'Arūs, ces derniers, même s'ils sont très tardifs dans leur rédaction, mettent en avant le fait que le khimār correspond à une pièce d'étoffe avec laquelle on recouvre la tête, sans préciser d'ailleurs ce qu'il recouvrirait précisément : était-ce la tête entièrement ou bien seulement une partie d'elle ? Mais ce qu'on ne dit que trop rarement, c'est que cette définition n'est pas la définition étymologique du terme, mais la définition qui tient compte de la pratique coutumière des Arabes de l'époque antéislamique et qu'elle fait référence au sens qu'on lui donne traditionnellement lorsqu'il s'agit de faire référence à la façon dont les hommes et les femmes le portaient auparavant (ce vêtement étant mixte à l'origine) dans l'Arabie désertique du VIIe siècle.

En revanche, étymologiquement, le terme « khimār » signifie simplement « ce qui couvre ». Il peut alors être utilisé pour un animal, un être humain ou encore un objet (ex : un récipient) comme dans le adīth suivant : « On a ramené un récipient de lait au Prophète qui dit : "hallā khamartahu..." (si seulement tu l'avais couvert...) ». Ainsi, dans le dictionnaire Tāj al-'Arūs, le khimār est notamment défini comme tout ce qui couvre quelque chose et donc,



dans la tradition culturelle et l'usage coutumier (comme le précise ar-Rāghib al-I fahānī dans Mu'jam mufradāt al-fā al-qur`ān), le khimār de la femme et de l'homme est ce qui couvre leur tête. Toutefois, cette définition ne présente pas le sens voulu par Dieu, mais simplement ce qu'il en est de l'usage de ce vêtement par les hommes et les femmes d'un temps, d'une époque d'un contexte.

Ici, il est important de faire remarquer le parallèle douteux que font certains entre le khimār et le khamr (vin). En effet, le terme « khimār » dérive de la racine KH-M-R qui renvoie linguistiquement à ce que l'on recouvre ou à ce qui est recouvert. Ainsi, on peut citer le « khamr » qui fait référence à la végétation qui recouvre la terre ou encore le « khamr » qui fait en réalité référence à la fermentation du jus de raisin donnant du vin puisque la fermentation se produit en surface de la cuve. Ici, d'aucuns affirment que le « khamr » (vin) serait nommé ainsi car il est la cause qui, métaphoriquement, recouvre la raison dont le siège est la tête (cerveau). Or, le fait que le khamr couvre la raison dans le cas où il est consommé de façon excessive est vrai peu importe où se situe le siège de cette dernière. C'est donc la raison et le fait qu'elle soit couverte qui est visée dans cette métaphore et ce, peu importe où se trouve le siège de la raison, mais ce n'est pas la tête en tant que partie de l'anatomie correspondant à l'extrémité la plus haute du corps. Il faut donc prendre garde à ne pas extrapoler. Ceci dit, le prédicateur Nu'man 'Alī Khan explique alors que puisque Dieu fait référence au khimār et que le khimār était portée avant l'islam par tradition sur la tête, c'est que Dieu, en mentionnant ce vêtement et en utilisant le verbe « araba » (nous y reviendrons succinctement), a voulu ordonner la couverture de la tête en plus de celle des juyūb ainsi que tout ce que la gestuelle consistant à couvrir le décolleté en partant du haut recouvre (notamment le cou voire les oreilles). Et puis, comme le Coran a une dimension universaliste, alors il faudrait que toutes les femmes musulmanes de la planète, peu importe la tradition de leur peuple, se couvrent également la tête. On pourrait déjà s'étonner de la grande prétention qu'il

ya dans le fait d'affirmer que Dieu n'a certes pas dit, mais qu'il a voulu dire...

### Ceci dit, plusieurs remarques s'imposent :

1. Ce prédicateur précise lui-même, comme le font d'ailleurs d'autres exégètes, que les femmes arabes pouvaient porter le khimār comme un bandana, c'est-à-dire que cela aurait laissé apparaître leurs nattes ou encore leur cou. Or, force est de constater que le Coran ne précise nullement ce que le khimār devrait couvrir obligatoirement, à l'exception des juyūb explicitement mentionnés. Si l'on part donc du principe que le khimār ne couvrirait pas forcément l'entièreté de la tête des femmes qui le portaient (ce que rapporte notamment Ibn Kathīr dans son tafsīr) et que le Coran ne précise absolument pas qu'il faudrait qu'il en soit autrement, alors rien n'empêcherait par principe de considérer que la femme pourrait se couvrir le décolleté (échancrure, juyūb) sans pour autant dissimuler l'entièreté de sa chevelure, puisque le Coran ne le précise pas et ne l'interdit pas.

En effet, dans le texte coranique rien n'indique aux femmes arabes de l'époque que leur chevelure devrait être entièrement recouverte.

2. Si l'on suit ce raisonnement consistant à dire que si Dieu a mentionné le khimār comme moyen de couvrir le décolleté (juyūb) c'est que Dieu a voulu non seulement que les juyūb soient recouverts mais également que le khimār soit obligatoirement utilisé, y compris avec son usage traditionnel par lequel on recouvre tout ou partie de la tête, alors il faut avoir la cohérence d'appliquer ce même raisonnement à d'autres sources scripturaires (versets et adīths). Prenons donc l'exemple du verset coranique en 8/60 dans lequel Dieu dit : « Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée (ribā al-khayl), afin d'effrayer l'ennemi de Dieu et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais que Dieu connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier de Dieu vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés. »

(A suivre)  
William Blob



LFP

## Une AG extraordinaire s'impose pour la mise en conformité des statuts

→ Le président par dérogation de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar, a appelé mardi à Alger à l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire (AGEx) consacrée à la mise en conformité des statuts avant de passer à une assemblée générale élective (AGE).

«Je suis mandaté par l'ancien et l'actuel bureau fédéral pour gérer les affaires de la ligue de football professionnel à l'instar de toutes les ligues de football.

La saison 2020-2021 est clôturée et c'est le moment opportun pour organiser une assemblée générale extraordinaire (AGEx) pour la mise en conformité des statuts avant de passer à l'organisation d'une assemblée élective», a déclaré Medouar lors d'une conférence de presse animée au Centre international de conférences (CIC), consacrée à la présentation du bilan de la LFP pour la saison



Le président par dérogation de la LFP, Abdelkrim Medouar.

(Photo > D. R.)

2020-2021.

Le président de la LFP a appelé la Fédération algérienne de football (FAF) à convoquer une assemblée générale extraordinaire, consacrée aux changements des statuts, conformément aux règlements en vigueur, une «nécessité pour retrouver la légitimité et cela dans les plus brefs délais», a-t-il dit.

«Le président de la FAF peut demander la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et une fois que cette AGEx est organisée, les statuts adoptés, l'assemblée générale élective pourra se tenir et sera dirigée exclusivement par la commission électorale conformément aux statuts des ligues», a-t-il précisé.

«La date de la tenue de l'AGEx a été programmée pour le 6 septembre et l'élective fixée au 21 septembre, mais ces deux dates ne sont plus d'actualité», a ajouté le président de la LFP. Revenant sur la saison 2020-2021 qui a pris fin le 24 août avec la consécration du CR Belouizdad champion d'Al-

gérie, Medouar s'est dit «très satisfait» du déroulement de la Ligue 1 en dépit de toutes les difficultés liées à la pandémie de Covid-19.

«Suite aux restrictions imposées par les autorités sanitaires du pays, le championnat a démarré le 27 novembre et a été clôturé le 24 août avec le déroulement de 380 ren-

contres en espace de 8 mois et 27 jours, ce qui est très correct pour une Ligue 1 de 38 journées», a-t-il estimé. Parlant des droits TV détenus par la télévision publique algérienne pour la diffusion des rencontres de la Ligue 1, le même responsable a annoncé que depuis trois ans, aucun centime n'a été reçu par la Ligue de football professionnel.

«Nous sommes des partenaires avec l'entreprise publique de télévision, mais c'est toujours bien de rappeler qu'aucun centime n'a été reçu par la LFP. Nous avons donné des avances aux clubs, estimées à près de 70 milliards de centimes durant les dix dernières années, en plus de la décision de l'ex-bureau fédéral de débloquer deux milliards de centimes comme avance pour chaque club», a conclu Medouar.

R. S.

JP-2020

## Une 8<sup>e</sup> journée très compliquée pour les athlètes algériens

→ La 8<sup>e</sup> journée des 16<sup>es</sup> Jeux paralympiques de Tokyo (24 août-5 septembre), disputée mardi, a été très compliquée pour les athlètes algériens qui n'ont pas réussi à décrocher la moindre médaille. A commencer par le champion paralympique en titre du 1 500 m (T13) à Rio en 2016, Abdellatif Baka qui a complètement raté sa course à Tokyo, se contentant d'une 8<sup>e</sup> place en 3:59.56, qui constitue néanmoins son meilleur chrono de la saison. Le titre paralympique est revenu au Russe Anton Kulialtin (RCP) en 3:54.04, devant le Tunisien Rouay Jebabli (3:54.55) et l'Australien Jaryd Clifford (3:54.69). De son côté, Mohamed Berrahal a pris la 4<sup>e</sup> position au 200 m (T51), une course parcourue en 40.04 et qui a été intégrée pour la 1<sup>re</sup> fois aux Jeux paralympiques. Le médaillé de bronze dans la même épreuve au dernier championnat du monde en 2019 à Dubaï, peut se contenter d'un nouveau record d'Afrique établi à Tokyo.

La médaille d'or du 200 m (T51) a été remportée par l'un des favoris, Toni Piispanen (Finlande) en 36.81. l'athlète finlandais, âgé de 45 ans, a été médaillé d'argent au Mondial de 2019 en 38.32. Le podium a été complété par le champion du monde en titre à Dubaï, le Belge, Peter Genyn (37.11), devant son compatriote, Roger Habsch (38.33) et 5<sup>e</sup> à Dubaï.

La 3<sup>e</sup> finale dans laquelle, l'Algérie était engagée, est celle du lancer de javelot (Dames/F56), avec la doyenne du handi-sport algérienne, Nadia Medjmedj (47 ans), qui n'a pu garder sa médaille de bronze de Rio. A Tokyo, Medjmedj, opérée, récemment, a terminé le concours au pied du podium (4<sup>e</sup> place) avec un jet à 20.02 m, réussi à son 5<sup>e</sup> essai.

La surprise du concours de javelot (F56) a été créée par l'Iranienne, Motaghian Moavi qui a ravi l'or à ses adversaires avec un jet à 24.50, établissant du coup un nouveau record du Monde. L'athlète de 35 ans a obtenu ainsi le premier titre paralympique de sa carrière, après la 4<sup>e</sup> position à Rio en 2016. En 2019 à Dubaï, pour le compte des Mondiaux de para-

athlétisme, Moavi avait remporté la médaille d'argent, avec un jet à 22.67 m, alors l'Algérienne s'était aussi contentée d'une 4<sup>e</sup> position (21.00 m).

La médaille d'argent de Tokyo a été gagnée par la Brésilienne, Rocha Machado (24.39 m), elle qui n'était que 6<sup>e</sup> lors des paralympiques de Rio. L'athlète brésilienne, âgée de 25 ans, avait été médaillée de bronze aux Mondiaux 2019 où elle avait réalisé 22.28 m.

Par contre, la championne paralympique et du monde en titre, la Lituanienne, Diana Dadzite a pris le bronze en 24.22 m. Au lancer de poids (F32), le trio algériens, Lahouari Bahlaz (4<sup>e</sup>), Amchi Mohamed Nadjib (5<sup>e</sup>) et Mehideb Ahmed (7<sup>e</sup>) n'ont pas réussi à s'imposer dans un concours dominé par le Chinois Liu Li (médaillé d'or) et auteur d'un nouveau record du monde (12.97 m) réalisé à son 5<sup>e</sup> essai.

Bahlaz, vice-champion paralympique en titre et vice-champion du monde-2019, a lancé à 10.37 (le meilleur de sa saison), mais le seul réussi parmi les six qu'il avait à effectuer. Son compatriote Amchi a lancé à 9.62 m, lors de son dernier essai, alors que Mehideb a fini avec un jet à 9.51 m (son meilleur de la saison). Si Bahlaz, âgé de 42 ans, est à ses 3<sup>es</sup> Jeux paralympiques, ses compatriotes Amchi (30 ans) et Mehideb (26 ans) effectuaient leur baptême de feu.

Le podium des paralympiques du concours de poids (F32) à Tokyo a été complété par le Russe Aleksei Churkin (11.31) et l'Omanais Al Mashaykhi Mohammed (10.84 m).

En finale du 400 m (T36), l'Algérien Sid Ali Bouzourine s'est contenté de la 6<sup>e</sup> place en 57.91 (nouveau record d'Afrique), dans une course dominée par l'Australien James Turner (52.80), devant le Russe, Evgenii Shvetsov (53.60) et William Stedman (Nouvelles Zélande) en 54.75.

Pour le compte du match de classement pour la 9<sup>e</sup> place du tournoi de handi-basket (dames), les Algériennes ont perdu face à l'Australie sur le score de 71-32 (17-42).■

Burkina Faso-Algérie

## Tout est déjà prêt pour le séjour des Verts au Maroc

→ Le manager général de la sélection algérienne de football, Amine Labdi, a assuré mardi dans une déclaration au site officiel de la Fédération que «tout est déjà prêt», concernant le séjour des Verts à Marrakech (Maroc), qui abritera le 7 septembre prochain le match de la deuxième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 contre le Burkina Faso.

«Notre déplacement au Maroc n'était qu'une simple formalité, car tout a déjà fait par internet : réservation d'hôtel, restauration et transport», a expliqué Labdi en marge de la séance d'entraînement de lundi, effectuée au Centre technique de Sidi-Moussa (Alger).

«C'est lors de notre précédent déplacement que nous avons rencontré quelques difficultés, et elles étaient liées uniquement au pass-sanitaire. Mais par la suite, la Fédération marocaine nous a facilité la tâche, en nous réservant un accueil digne de ce nom», a poursuivi le manager général des Verts.

Comme le veut l'usage, la FAF avait dépêché ce dirigeant en tant qu'éclaircir il y a une semaine pour préparer le séjour de la sélection nationale à Marrakech à l'occasion de la deuxième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, au Qatar.

Labdi était accompagné du docteur Youcef Ouznali, Directeur du Centre

technique national de Sidi Moussa et responsable de l'hygiène, du contrôle et de la sécurité alimentaire.

«Le Maroc est pays voisin et les conditions climatiques qui y sévissent actuellement sont pratiquement les mêmes que chez nous. Donc, nul besoin de s'y rendre plusieurs jours à l'avance, pour aider nos joueurs à s'acclimater. C'est ainsi que le sélectionneur national a décidé de s'y rendre le 6 septembre, soit la veille du match contre le Burkina Faso, alors que le retour est prévu le lendemain, 8 septembre», a encore détaillé le manager de l'EN.

Comme le veut l'usage, les camarades du capitaine Ryad Mahrez effectueront une séance d'entraînement sur le terrain principal du grand stade de Marrakech dans la soirée du 6 septembre, à l'heure du match.

Sur un autre plan, les Verts ont effectué ce mardi matin un bilan cardiologique, conduit par le D<sup>r</sup> Mohamed Soltani, médecin de la sélection nationale, avant de se livrer à une petite séance de marche, à travers les allées du CTN.

Après quoi, «des joueurs ont pris part à une réunion avec le sélectionneur Djamel Belmadi, tenue juste avant le déjeuner, alors qu'une séance vidéo était prévue vers 17h15, juste avant la deuxième séance d'entraînement», conclut le communiqué de la FAF.■

EN  
DEUX MOTS

### Mobilis encourage les Verts et lance le jeu concours «MobQuiz»

Mobilis, partenaire officiel de la Fédération algérienne de football, annonce le lancement de son jeu-concours MobQuiz, sur les pages officielles Facebook et Instagram de l'entreprise.

En forme de quiz, ce jeu débutera dès le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, à la veille de la rencontre qui opposera la sélection nationale de football à l'équipe de Djibouti. Il se poursuivra ponctuellement à chaque match disputé par les Verts pour une certaine période.

Des ballons et des maillots officiels de l'équipe nationale, signés par l'ambassadeur de la marque Mobilis Djamel Belmadi, seront offerts aux gagnants sélectionnés selon les conditions de participation.

Pour participer au quiz, il suffit de visiter les pages officielles de Mobilis sur :

- Facebook:

<https://www.facebook.com/50847714953/psts/10159801090189954/>

- Instagram:

[https://www.instagram.com/PT55CLAC7/?utm\\_medium=copy\\_link](https://www.instagram.com/PT55CLAC7/?utm_medium=copy_link)

Bonne chance à tous nos participants. Dzayer Bladna wel Khedra Dialna.

LA NR  
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar,

Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger.

Tél. : 021 6710.44/6710.46

Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben

Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

Gérant, directeur de la publica-

tion: **Abdelwahab Djakoune**.

Rédacteur en chef :

**Radia Zerrouki**

Directeur commercial :

**Ouahid Kouba**.

Composition **PAO La Nouvelle**

**République** Impression Alger :

**SIMPAL**

Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages

Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.

Diffusion centre : **SEDICOM**.

Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud :

**Trag diffusion** Publicité : *La Nou-*

*velle République*, Maison de la

Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021

6710.75. E-mail :

[lnr98redaction@yahoo.fr](mailto:lnr98redaction@yahoo.fr) / E-mail

pub : [lnr98publicite@yahoo.fr](mailto:lnr98publicite@yahoo.fr) -

ANEP Spa : 1, avenue Pasteur,

Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021

73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021

73.99.19.

Conception : **Studio Baylaucq**,

Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou

tout autre document adressés à la

rédaction ne peuvent faire l'objet

d'une quelconque réclamation.



**en direct**

**JP-2020**  
Une 8<sup>e</sup> journée très compliquée pour les athlètes algériens

**le match à suivre**

**Burkina Faso-Algérie**  
Tout est déjà prêt pour le séjour des Verts au Maroc

**football**

**LFP**  
Une AG extraordinaire s'impose pour la mise en conformité des statuts

Eliminatoires du Mondial-2022

# Les champions d'Afrique débutent par le Djibouti

→ Les Verts reprennent le travail à l'occasion des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, zone Afrique (Groupe A), à commencer par demain soir (20h) face à Djibouti, au stade Mustapha-Tchaker de Blida pour le compte de la première journée, et au Burkina Faso, le mardi 7 du même mois au grand stade de Marrakech, au Maroc (2<sup>e</sup> journée).

**Julien Mette (Djibouti) :**  
«On ne veut plus être ridicule»

Djibouti est ce petit pays situé entre l'Erythrée, la Somalie et l'Éthiopie. Sa superficie n'excède pas 23 000 km<sup>2</sup>. Indépendant depuis près de 40 ans, Djibouti fait partie des pays les plus pauvres du monde. Sélectionneur des Requins de la Mer Rouge, depuis plus de deux ans Julien Mette, 38 ans, déclarait «il y a une méconnaissance de la compétition. Ici, la culture foot se construit dans la rue. On apprend à jouer sur le bitume, dans la rue, quitte à perturber le trafic routier... donc, les joueurs développent très vite une malice et une technique du dribble intéressante en utilisant la semelle comme au futsal».

**Le huis clos qui casse tout**

Ce soir, les champions d'Afrique devront se défaire de cette jeune formation djiboutienne, décidée à faire la différence sur le terrain du stade de Mustapha-Tchaker, aux tribunes vides, puisque la FIFA dit non à la présence de supporters. Du beau spectacle en perspective. La vigilance sera toutefois de mise du côté des Verts qui veilleront à déjouer les fausses notes qui surgissent lors des 90' de jeu. Côté adversaire, les joueurs ne se le cachent pas, Djibouti est une équipe professionnelle qui ne se laissera pas faire, au contraire, chaque balle touchée est une occasion pour la travailler et la mettre sur bonne trajectoire qui risquerait de faire mouche. Chez cette équipe, tout se résume via ces déclarations du président de la fédération du Djibouti «on ne veut plus être ridicule», ce qui met en lumière leurs ambitions. leur sélectionneur, le Français Julien Mette promet de tout faire pour ne plus prendre «des 5-0 ou des 6-0».

**1917, l'équipe est dissoute**

Présomptueux pour une équipe qui n'a jamais passé le tour préliminaire dans les qualifications pour la Coupe du monde FIFA et de la Coupe d'Afrique, encore moins les profondeurs des classements mondiaux FIFA (200<sup>e</sup> au classement), ce qui fit qu'en 1917 l'équipe soit dissoute, et les résultats acquis sur le terrain dénoncent le niveau du football (2 victoires et 10



■ Les Verts prêts pour une nouvelle aventure.

(Photo > D.R.)

ans). Aujourd'hui, le sélectionneur promet de ressusciter une sélection qui était dissoute et qui n'avait plus disputé le moindre match depuis deux ans. «Le technicien des Requins de la mer Rouge reconnaît dans une déclaration que la mission s'annonce ardue, contre la sélection algérienne, considérée comme «la meilleure d'Afrique en ce moment faisant partie des meilleures du monde, avec une longue série d'invincibilité, considérée comme un des records».

**«Rien ne sera laissé au hasard»**

Pour lui, bien que la tâche soit difficile, rien ne sera laissé au hasard, le jeu se fera d'une manière intelligente, assure le sélectionneur qui a exercé trois belles années au Congo avant de rejoindre la Corne de l'Afrique. L'envie de gagner, de s'illustrer dans ces qualifications reste le principal défi que veut relever le technicien français. La mission est d'effacer les mauvais scores réalisés, il s'agit aujourd'hui d'être à la hauteur des champions qui se sont engagés à respecter toutes les équipes qui sont au programme. Mais cela n'empêche que les joueurs de Djibouti ne souhaiteraient pas passer à côté de la cible, pas n'importe laquelle, puisqu'il s'agit de celle des champions. Il estime que «pour certaines équipes, c'est plutôt facile».

**S'adapter aux marquages de Riad Mahrez...**

Par exemple, la majorité des joueurs algériens ou burkinabés présents dans leur pôle jouent en Europe, donc il est facile de trouver les matches des Mahrez ou des Bensebaini...

«Nous allons essayer de jouer haut et de ne pas attendre l'adversaire dans notre camp. Donc, contre l'Algérie, je leur dirai

de garder ces principes. Mais certains devront s'adapter aux individualités adverses. Celui qui sera au marquage de Riyad Mahrez aura intérêt de s'adapter d'ailleurs ! Pour préparer nos matches, nous avons fait un stage au Qatar, grâce à un partenariat entre les deux Fédérations qatarie et djiboutienne.

**Belmadi : «Toutes les équipes se valent»**

Les champions d'Afrique qui ne sont plus à présenter, restent la principale cible des équipes. Belmadi ne cesse de souligner que toutes les équipes se valent, et elles devront bénéficier d'un même traitement «Nous sommes conscients de ce qui attend l'équipe, mais notre stratégie reste notre arme pour concrétiser nos objectifs». Il a aussi un style particulier pour encourager ses éléments et ceux qui l'écoutent, et également ceux qui y croient en lui. En janvier 2020, il disait déjà «quand on aura fait le travail, qu'on se sera qualifié, l'objectif le sera aussi. Alors, il ne s'agit pas de faire juste du mieux possible. Ce sera de tout donner et de croire en l'impossible. Les joueurs ne se fixent aucune limite». C'est dire que «l'Algérie se pare d'admiration pour ses Fennecs depuis toujours. Le football est bien entendu le sport roi qui bénéficie de l'admiration de peuple algérien. Que ce soit ce jeudi soir face au Djibouti ou avec les prochains adversaires. Les coéquipiers du capitaine Riyad Mahrez n'ont comme seule envie que celle d'améliorer leur record et d'aller jusqu'au bout de cette aventure sportive qui tient déjà en haleine des millions de supporters nationaux et internationaux amoureux des Verts parce qu'ils n'ont souvent rien à envier aux plus grandes nations mondiales, ce qui est une preuve que l'Algérie du football est capable de rayonner à travers

la planète foot toute entière. Avec l'ensemble des joueurs qui promettent de renouer avec les victoires.

**H. Hichem**

**Programme :**

**2 septembre 2021 :**

*Groupe J*  
RD Congo- Tanzanie 14h00

*Groupe E*  
Kenya- Ouganda 14h00

*Groupe H*  
Namibie- Congo 17h00

*Groupe J*  
Madagascar- Benin 17h00

*Groupe A*  
Niger- Burkina Faso 17h00

*Groupe I*  
Maroc- Soudan 20h00

*Groupe A*  
Algérie- Djibouti 20h00

*Groupe F*  
Egypte- Angola 20h00

**3 septembre 2021 :**

*Groupe G*  
Zimbabwe- Afrique du Sud 14h00

*Groupe D*  
Mozambique- Côte d'Ivoire 14h00

*Groupe B*  
Mauritanie - Zambie 17h00

*Groupe C*  
Nigeria- Liberia 17h00

*Groupe G*  
Ghana- Ethiopie 20h00

*Groupe B*  
Tunisie- Guinée Equatoriale 20h00

*Groupe D*  
Cameroun- Malawi 20h00

**A voir**

■ EPTV : Algérie-Djibouti à 20h

■ Eurosport 1 et 2 : Tennis, US Open à 20h